

ANNEXE 2

LISTE DES TITRES DE SEJOUR DELIVRES PAR LES ÉTATS MEMBRES

BELGIQUE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Carte A: Certificat d'inscription au registre des étrangers – séjour temporaire

A kaart: Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister – tijdelijk verblijf

A Karte: Bescheinigung der Eintragung im Ausländerregister – Vorübergehender Aufenthalt

(Carte A: certificat d'inscription au registre des étrangers – séjour temporaire: il s'agit d'une carte électronique qui remplace le certificat d'inscription au registre des étrangers, de couleur blanche. Type de séjour: temporaire. La durée de validité de la carte est celle du séjour autorisé.)

- Carte B: Certificat d'inscription au registre des étrangers

B Kaart: Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister

B Karte: Bescheinigung der Eintragung im Ausländerregister

(Carte B: certificat d'inscription au registre des étrangers – séjour permanent. Cette carte électronique est délivrée depuis 2007 et remplace le certificat d'inscription au registre des étrangers de couleur blanche. Type de séjour: permanent. La validité de la carte est de cinq ans.)

- Carte C: Carte d'identité d'étranger

C kaart: Identiteitskaart voor vreemdelingen

C Karte: Personalausweis für Ausländer

(Carte C: carte d'identité d'étranger: cette carte électronique est délivrée depuis 2007 et remplace la carte d'étranger de couleur jaune. Type de séjour: permanent. La validité de la carte est de cinq ans.)

- Carte D: Permis de séjour de résident longue durée – CE

D Kaart: EG-verblijfsvergunning voor langdurig ingezetenen

D Karte: Langfristige Aufenthaltsberechtigung – EG

(Carte D: permis de séjour de résident longue durée – CE, délivré conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants

de pays tiers résidents de longue durée. Il s'agit d'une carte électronique. Type de séjour: permanent. La validité de la carte est de cinq ans.)

- Carte H: Carte bleue européenne

H kaart: Europese blauwe kaart

H Karte: Blaue Karte EU

(Carte H, carte bleue européenne, délivrée en application de l'article 7 de la directive 2009/50/CE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié. Il s'agit d'une carte électronique. Type de séjour: durée limitée. La validité de la carte est de treize mois pendant les deux premières années, puis de trois ans.)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Carte F: Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

F kaart: Verblijfskaart van een familielid van een burger van de Unie

F Karte: Aufenthaltskarte für Familieangehörige eines Unionsbürgers

(Carte F: carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, article 10. Il s'agit d'une carte électronique. Type de séjour: permanent. La validité de la carte est de cinq ans.)

- Carte F+: Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

F+ kaart: Duurzame verblijfskaart van een familielid van een burger van de Unie

F+ Karte: Daueraufenthaltskarte für Familieangehörige eines Unionsbürgers

(Carte F+: carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, article 10. Type de séjour: permanent. La validité de la carte est de cinq ans.)

- Certificat d'inscription au registre des étrangers

Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister

Bescheinigung der Eintragung im Ausländer-register

[Certificat d'inscription au registre des étrangers (version papier): les cartes blanches ne sont plus délivrées, mais elles restent valables jusqu'en 2013. Elles sont remplacées par les cartes électroniques A ou B selon la nature du séjour qui peut être temporaire ou permanent]

- Carte d'identité d'étranger

Identiteitskaart voor vreemdelingen

Personalausweis für Ausländer

[Carte d'identité d'étranger (version papier): les cartes jaunes ne sont plus délivrées, mais elles restent valables jusqu'en 2013. Elles sont remplacées par la carte électronique C. Type de séjour: Permanent]

- Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères:

- Carte d'identité diplomatique

Diplomatieke identiteitskaart

Diplomatischer Personalausweis

- Carte d'identité consulaire

Consulaat identiteitskaart

Konsularer Personalausweis

- Carte d'identité spéciale – couleur bleue

Bijzondere identiteitskaart – blauw

Besonderer Personalausweis – blau

- Carte d'identité spéciale – couleur rouge

Bijzondere identiteitskaart – rood

Besonderer Personalausweis – rot

- Certificat d'identité pour les enfants âgés de moins de cinq ans des étrangers privilégiés titulaires d'une carte d'identité diplomatique, d'une carte d'identité consulaire, d'une carte d'identité spéciale – couleur bleue ou d'une carte d'identité – couleur rouge

Identiteitsbewijs voor kinderen, die de leeftijd van vijf jaar nog niet hebben bereikt, van een bevoorrecht vreemdeling dewelke houder is van een diplomatieke identiteitskaart, consulaire identiteitskaart, bijzondere identiteitskaart - blauw of bijzondere identiteitskaart - rood

Identitätsnachweis für Kinder unter fünf Jahren, für privilegierte Ausländer, die Inhaber eines diplomatischen Personalausweises sind,

konsularer Personalausweis, besonderer Personalausweis – rot oder besonderer Personalausweis – blau

- Certificat d'identité avec photographie délivré par une administration communale belge à un enfant de moins de douze ans

Door een Belgisch gemeentebestuur aan een kind beneden de 12 jaar afgegeven identiteitsbewijs met foto

Von einer belgischen Gemeindeverwaltung einem Kind unter dem 12. Lebensjahr ausgestellter Personalausweis mit Lichtbild

- Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

Attention: Etant donné que la Bulgarie et la Roumanie ne sont pas encore membres de Schengen, ces titres de séjour n'autorisent pas le séjour dans l'espace Schengen sans visa.

BULGARIE

Les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers sont délivrés en vertu du règlement (CE) n° 1030/2002 du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers et du règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002.

Le 29 mars 2010 a vu le lancement d'un système centralisé d'information automatisé avec personnalisation décentralisée des documents d'identité bulgares pour les permis de séjour et de conduire, ainsi que, pour la première fois, la délivrance de documents au moyen d'identifiants biométriques.

I. Les titres de séjour suivants sont délivrés aux étrangers résidant en République de Bulgarie:

1. Titre de séjour pour les étrangers qui résident de manière permanente en République de Bulgarie – délivré par le Ministère de l'intérieur et valable jusqu'à un an. Ce document est délivré sur la base de la *loi sur les étrangers en République de Bulgarie* – Modèle n° 700591161.

2. Titre de séjour pour les étrangers qui résident à long terme en République de Bulgarie – délivré par le Ministère de l'intérieur et valable 5 ans. Ce document est délivré conformément à l'article 24d de la *loi sur les étrangers en République de Bulgarie*, qui est la principale loi transposant les dispositions de la directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée – Modèle n° 700591237.

- sur le titre de séjour destiné aux étrangers résidents de longue durée dans l'UE qui ont été titulaires de la carte bleue européenne, la case «Observations» porte la mention «ancien titulaire d'une carte bleue européenne en vigueur depuis le 1er juin 2011» – Modèle n° 700591254.
- sur le titre de séjour destiné aux étrangers résidents de longue durée dans l'UE sur la base de la protection internationale octroyée en République de Bulgarie, la case «Observations» porte la mention «Protection internationale octroyée par la République de Bulgarie le ... (date)» – Modèle n° 700 591 378.
- sur le titre de séjour destiné aux étrangers résidents de longue durée dans l'UE et bénéficiant de la protection internationale d'un autre État membre de l'UE, la case «Observations» porte la mention: «Protection internationale octroyée par (État membre) le (date)».

3. Titre de séjour destiné aux étrangers qui résident de manière permanente en République de Bulgarie – délivré par le Ministère de l'intérieur pour une période variable selon la validité du document d'identité national que le ressortissant étranger a présenté lors de son entrée en Bulgarie. Ce document est délivré sur la base de la *loi sur les étrangers en République de Bulgarie* – Modèle n° 700591196.

4. Titre de séjour destiné au membre de la famille d'un citoyen de l'Union résidant de manière permanente en République de Bulgarie, qui n'a pas exercé son droit à la libre circulation, portant la mention «membre de la famille – Directive 2004/38/CE, membre de la famille relevant de la directive 2004/38/CE» – Ce document est délivré par le Ministère de l'intérieur pour une durée de validité de 5 ans. Délivré en vertu de la *loi concernant l'entrée et le séjour en République de Bulgarie, ainsi que le départ de ce pays de citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille*, transposant les dispositions de la directive 2004/38/CE du

Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres – Modèle n° 700591264.

5. Titre de séjour destiné au membre de la famille d'un citoyen de l'UE résidant de manière permanente en République de Bulgarie et qui n'a pas exercé son droit à la libre circulation, portant la mention «membre de la famille – Directive 2004/38/CE, membre de la famille relevant de la directive 2004/38/CE» – et délivré par le Ministère de l'intérieur pour une durée de validité de 10 ans. Délivré en vertu de la *loi concernant l'entrée et le séjour en République de Bulgarie, ainsi que le départ de ce pays de citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille* – Modèle n° 700591261.

6. Titre de séjour destiné aux étrangers qui résident de manière permanente en République de Bulgarie, portant la mention «bénéficiaire conformément à l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2004/38/CE» – délivré par le Ministère de l'intérieur pour une durée de validité de 5 ans. Délivré en vertu de la *loi concernant l'entrée et le séjour en République de Bulgarie, ainsi que le départ de ce pays de citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille* – Modèle n° 700591137.

7. Titre de séjour destiné aux étrangers qui résident de manière permanente en République de Bulgarie, portant la mention «bénéficiaire en vertu de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2004/38/CE» – et délivré par le Ministère de l'intérieur pour une durée de validité de 10 ans. Délivré en vertu de la *loi concernant l'entrée et le séjour en République de Bulgarie, ainsi que le départ de ce pays de citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille* – Modèle n° 700591347.

8. Titre de séjour du type «carte bleue européenne», –délivré par le Ministère de l'intérieur pour une période maximale d'un an. L'espace «Observations» indique les conditions d'accès au marché de l'emploi–en vigueur depuis le 1er juin 2011. Délivré en vertu de la *loi sur les étrangers en République de Bulgarie* – les dispositions de la directive 2009/50/CE du Conseil, du 25 mai 2009, concernant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, ont été transposées dans le troisième chapitre «b» – Modèle n° 700591299.

9. Titre de séjour destiné aux étrangers qui résident de manière permanente en République de Bulgarie, portant la mention «chercheur», – et délivré par le Ministère de l'intérieur pour une période maximale d'un an. Délivré en vertu de la *loi sur les étrangers en République de Bulgarie* Article 24b – les dispositions de la directive 2005/71/CE du Conseil, du 12 octobre 2005, concernant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, ont été transposées en textes de loi – Modèle n° 700591312.

10. Titre de séjour destiné aux étrangers résidant et travaillant de manière permanente en République de Bulgarie du type «permis de séjour et de travail unique». Ce document est délivré aux étrangers qui remplissent les conditions d'obtention d'un permis de travail en vertu de la *loi sur la promotion de l'emploi* et qui possèdent un visa conformément à l'article 15, paragraphe 1 ou un titre de séjour sur une autre base conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

L'autorisation de séjour et de travail du type «permis de séjour et de travail unique» est délivrée sur décision du Ministère du travail et de la politique sociale (MLSP) pour une période d'un an et peut être renouvelée pour des raisons dûment justifiées. Si la durée du contrat de travail est inférieure à un an, le permis est délivré pour la durée du contrat.

Le permis est délivré en application d'une procédure unique de demande et selon un ordre déterminé par les règlements d'application de la loi.

Le titulaire du permis unique se voit délivrer un titre de séjour conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 du 13 juillet 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. L'espace «Type d'autorisation» porte la mention «permis de séjour et de travail unique» – Modèle n° 700591379.

II. Les titres de séjour suivants sont délivrés aux membres de la famille de citoyens de l'UE, aux membres de la famille de ressortissants des États parties à l'accord EEE, aux ressortissants de la Confédération suisse, qui ne sont pas citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, qui ont le droit de circuler librement en vertu d'accords internationaux conclus par l'Union européenne:

1. «Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union» destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'UE résidant en République de Bulgarie de manière permanente, qui n'est pas un citoyen de l'Union européenne et qui a exercé son droit de libre circulation – délivrée par le Ministère de l'intérieur pour une durée de validité pouvant atteindre cinq ans. Délivré en vertu de la *loi concernant l'entrée et le séjour en République de Bulgarie, ainsi que le départ de ce pays de citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille* – Modèle n° 873000000.

2. «Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union» destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'UE qui n'est pas un citoyen de l'Union européenne et qui a exercé son droit de libre circulation – délivrée par le Ministère de l'intérieur pour une durée de validité pouvant atteindre cinq ans. Délivré en vertu de la *loi concernant l'entrée et le séjour en République de Bulgarie, ainsi que le départ de ce pays de citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille* – Modèle n° 873000000.

Rubriques figurant au recto du document «Titre de séjour» conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 et au règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil

1. Titre du document – «Titre de séjour».
2. Numéro du document – «0000000000».
3. 3. Nom – selon les indications contenues dans le document national du ressortissant d'un pays tiers.
4. Valable jusqu'au – DD.MM.YYYY.
5. Lieu de délivrance et date de début de validité du titre de séjour.
 - dans le cas des étrangers relevant de la catégorie «séjour permanent ou de longue durée», le lieu de délivrance est le Ministère de l'intérieur, à Sofia;
 - dans le cas des étrangers relevant de la catégorie «résident de longue durée», le lieu de délivrance est le secteur/groupe «Migration» auprès de la Direction métropolitaine de l'intérieur/Direction régionale du Ministère de l'intérieur, à Sofia.
6. Catégorie de titres – la catégorie du titre de séjour: résident de longue durée, résident de longue durée titulaire de la carte bleue européenne, doit être indiquée ici.
7. L'espace «Observations» contient l'un des éléments suivants:
 - membre de la famille – Directive 2004/38/CE, /membre de la famille au titre de la directive 2004/38/CE;
 - «bénéficiaire au titre de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2004/38/CE/bénéficiaire au titre de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2004/38/CE;
 - ancien titulaire d'une carte bleue européenne/ancien titulaire de la carte bleue européenne;
 - chercheur;
 - conditions d'accès au marché de l'emploi – cette information est fournie par l'Agence nationale pour l'emploi au Ministère du travail et de la politique sociale;

- dans les autres cas de ressortissants d'un pays tiers – l'espace reste vide.

8. Signature

Rubriques figurant au verso du document «Titre de séjour»:

9. Date et lieu de naissance – pour le lieu de naissance: indiquer le pays tiers d'origine du ressortissant.

10. Nationalité – citoyenneté de la personne.

11. Sexe

12. Adresse de résidence – les étrangers résidant légalement en République de Bulgarie indiquent leur adresse permanente et les étrangers qui y résident de manière permanente – indiquent leur adresse actuelle.

13. L'espace «Observations» contient les éléments suivants:

- «numéro du document de voyage national» /passeport n°/;
- ID/Numéro personnel/.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme:

- Povolení k pobytu

[Permis de séjour, vignette uniforme apposée sur le document de voyage – délivré depuis le 1^{er} mai 2004 aux ressortissants de pays tiers pour des séjours permanents ou de longue durée (l'objet du séjour figure sur la vignette); depuis le 4 juillet 2011, ces documents peuvent être délivrés à titre provisoire (dans le cadre des procédures visant à prolonger des séjours de longue durée antérieurs ou en cas d'urgence)]

- Povolení k pobytu

(Permis de séjour, carte comportant un support de stockage contenant une image faciale et deux images d'empreintes digitales du titulaire – délivré depuis le 14 juillet 2011 aux ressortissants de pays tiers conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers, tel que modifié par le règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008)

2. Tous autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers et ayant valeur de titre de séjour

- Průkaz o pobytu rodinného příslušníka občana Evropské unie

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne – délivrée aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de ressortissants de l'UE pour des séjours temporaires - livret bleu, délivré du 27 avril 2006 au 31 décembre 2012)

Pobytová karta rodinného příslušníka občana Evropské unie

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne – délivrée aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de ressortissants de l'UE pour des séjours temporaires - livret bleu, délivré à partir du 1^{er} janvier 2013)

- Průkaz o povolení k trvalému pobytu

[Carte de séjour permanent, livret vert – délivrée depuis le 27 avril 2006 aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de ressortissants de l'UE; jusqu'au 21 décembre 2007, ce document était également délivré aux ressortissants de l'EEE et aux ressortissants suisses]

- Potvrzení o přechodném pobytu na území

(Certificat de séjour temporaire, document à volets rabattables - délivré depuis le 27 avril 2006 aux ressortissants de l'UE et de l'EEE et aux ressortissants suisses)

- Povolení k pobytu

(Permis de séjour, vignette apposée sur le document de voyage – délivré du 15 mars 2003 au 30 avril 2004 aux ressortissants de pays tiers qui étaient

résidents permanents)

- Průkaz o povolení k pobytu pro cizince

(Permis de séjour, livret vert – délivré de 1996 au 1^{er} mai 2004 aux ressortissants de pays tiers qui étaient résidents permanents et, du 1^{er} mai 2004 au 27 avril 2006, pour le séjour permanent et temporaire des membres de la famille des ressortissants de l'UE, et le séjour permanent et temporaire des ressortissants de l'EEE et des ressortissants suisses, ainsi que des membres de leur famille)

- Průkaz o povolení k pobytu pro cizince

(Permis de séjour, livret vert – délivré, à partir de la date d'adhésion de la République tchèque

à l'espace Schengen, aux ressortissants de l'EEE et aux ressortissants suisses, ainsi qu'aux membres de leur famille)

- Průkaz povolení k pobytu azylanta

(Permis de séjour destiné aux personnes bénéficiant du droit d'asile, livret gris – délivré aux personnes bénéficiant du droit d'asile; délivré à partir du 1^{er} janvier 2001; depuis le 4 juillet 2011, ces documents ne sont délivrés qu'en cas d'urgence)

- Průkaz oprávnění k pobytu osoby požívající doplňkové ochrany

(Permis de séjour destiné aux personnes bénéficiant de la protection subsidiaire, livret jaune – délivré aux personnes bénéficiant de la protection subsidiaire; délivré à partir du 1^{er} septembre 2006; depuis le 4 juillet 2011, ces documents ne sont délivrés qu'en cas d'urgence)

- Cestovní doklad Úmluva z 28. července 1951

[Document de voyage visé dans la convention du 28 juillet 1951 – délivré à partir du 1^{er} janvier 1995 (depuis le 1^{er} septembre 2006, sous la forme d'un passeport électronique)]

- Cizinecký pas

[Passeport destiné aux étrangers – si délivré à un apatride (indiqué sur les pages intérieures par un cachet officiel comportant les termes «Úmluva z 28. září 1954/Convention du 28 septembre 1954» - délivré à partir du 17 octobre 2004) (depuis le 1^{er} septembre 2006, sous la forme d'un passeport électronique)]

- Seznam cestujících na školní výlet v rámci Evropské unie

(Liste de participants à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne, document papier délivré depuis le 1^{er} avril 2006)

- Identifikační průkazy vydané Ministerstvem zahraničních věcí:
(cartes d'identités délivrées par le MAF)

Diplomatické identifikační průkazy s označením

(Cartes d'identité diplomatiques comportant les codes

suivants)

- D - pro členy diplomatického personálu diplomatických misí

(D - membres du personnel diplomatique des missions

diplomatiques)

- K - pro konzulární úředníky konzulárních úřadů

(K – agents consulaires des consulats)

- MO/D - pro úředníky mezinárodních vládních organizací, kteří požívají diplomatických výsad a imunit ve stejném rozsahu jako diplomatičtí zástupci.

(MO/D – agents d'organisations internationales gouvernementales qui bénéficient, en vertu des dispositions d'un traité international ou de la législation nationale, des mêmes privilèges et immunités que le personnel diplomatique des missions diplomatiques)

Identifikační průkazy s označením

(Cartes d'identité comportant les codes suivants)

- ATP - pro členy administrativního a technického personálu diplomatických misí

(ATP - membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques)

- KZ - pro konzulární zaměstnance konzulárních úřadů

(KZ – employés consulaires des consulats)

- MO/ATP - pro úředníky mezinárodních vládních organizací, kteří požívají diplomatických výsad a imunit ve stejném rozsahu jako členové administrativního a technického personálu diplomatické mise

(MO/ATP – agents d'organisations internationales gouvernementales qui bénéficient, en vertu des dispositions d'un traité international ou de la législation nationale, des mêmes privilèges et immunités que le personnel administratif et technique des missions diplomatiques)

- MO - pro úředníky mezinárodních vládních organizací, kteří požívají výsad a imunit podle příslušné mezinárodní smlouvy

(MO - agents d'organisations internationales gouvernementales qui bénéficient de privilèges et immunités en vertu des traités internationaux applicables)

- SP, resp. SP/K - pro členy služebního personálu diplomatické mise, resp. konzulárního úřadu

(SP ou SP/K - membres du personnel de service des missions diplomatiques ou des consulats)

- SSO, resp. SSO/K - pro soukromé služební osoby členů personálu diplomatické mise, resp. konzulárního úřadu.

(SSO ou SSO/K – domestiques privés des membres des missions diplomatiques ou des consulats)

DANEMARK

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres de séjour:

- Kort C. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte C. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort D. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte D. Titre de séjour d'une durée illimitée pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort E. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til arbejde
(Carte E. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail)
- Kort F. Tidsbegrænset opholdstilladelse til flygtninge – er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte F. Titre de séjour temporaire pour les réfugiés – ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort J. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse til udlændinge
(Carte J. Titre de séjour temporaire et permis de travail pour les étrangers)
- Kort R. Tidsbegrænset opholdstilladelse og tidsbegrænset arbejdstilladelse med kortere gyldighed end opholdstilladelsen
(carte R. permis de séjour temporaire et permis de travail temporaire de plus courte durée que le permis de séjour)
- Kort Z. Tidsbegrænset opholdstilladelse og begrænset arbejdstilladelse til studerende
(Carte Z. Titre de séjour temporaire et permis de travail limité pour étudiants)

Avant le 20 mai 2011, le service d'immigration danois délivrait des titres de séjour sous forme de vignettes à apposer sur le passeport, qui portaient la mention suivante:

- Sticker B. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til arbejde
(Vignette B. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail)
- Sticker C. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse
(Vignette C. Titre de séjour et permis de travail temporaires)
- Sticker H. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Vignette H. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Sticker Z. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse til studerende
(Vignette Z. Titre de séjour temporaire et permis de travail pour étudiants)

Ces vignettes sont toujours en circulation et sont valables pour la période qui y est

indiquée.

Vignettes de séjour délivrées par le ministère des affaires étrangères:
depuis le 1^{er} avril 2008, le ministère délivre les titres de séjour sous forme de vignettes
suivants:

– Sticker B. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til at arbejde
(Vignette B. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail. Délivrée aux diplomates, au personnel technique ou administratif détaché, aux employés de maison détachés de diplomates, ainsi qu'au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague. Valable pour le séjour et pour des entrées multiples pendant la durée de la mission)

— La vignette B délivrée en tant que titre de séjour temporaire valable pour les îles Féroé ou le Groenland contient dans la rubrique «commentaires» la mention «Tilladelsen gælder kun på Færøerne» (titre de séjour valable uniquement aux îles Féroé) ou «Tilladelsen gælder kun i Grønland» (titre de séjour valable uniquement au Groenland). Délivrée aux diplomates et au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague qui font l'aller-retour entre Copenhague et les îles Féroé ou entre Copenhague et le Groenland pour des missions officielles)

– Sticker H. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Vignette H. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail. Délivrée aux membres de la famille de diplomates qui les accompagnent, et au personnel technique ou administratif détaché, ainsi qu'au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague. Valable pour le séjour et pour des entrées multiples pendant la durée de la mission)

NB: Avant le 1^{er} avril 2008, le ministère des affaires étrangères délivrait des vignettes de séjour de couleur rose, non numérotées et en partie manuscrites:

– Sticker E – Diplomatsk visering
(Visa diplomatique)

– Sticker F – Opholdstilladelse
(Titre de séjour)

- Vignette S – parents accompagnant figurant dans le passeport,

- Vignette G – visa diplomatique spécial pour les îles Féroé et le Groenland

Ces vignettes sont toujours en circulation et sont valables pour la période qui y est indiquée.

Les cartes d'identité pour diplomates, personnel technique et administratif, employés de maison, etc. qui sont délivrées par le ministère des affaires étrangères ne prouvent pas que leur titulaire est autorisé à séjourner au Danemark. Elles ne lui confèrent pas non plus le droit d'entrer sur le territoire sans visa si celui-ci est requis.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour:

Cartes de séjour:

– Kort K. Tidsbegrænset opholdskort til tredjelandstatsborgere efter EU-reglerne)
(Carte K. Carte de séjour temporaire pour les ressortissants de pays tiers en vertu des règles de l'UE)

EUreglerne)
– Kort L. Tidsubegrænset opholdskort til tredjelandstatsborgere efter
(Carte L. Carte de séjour d'une durée illimitée pour les ressortissants de pays tiers en vertu des règles de l'UE)

NB: Il existe encore d'anciennes cartes de séjour B, D et H valables en circulation qui ont été délivrées dans un autre format. Ces cartes sont faites de papier plastifié, ont un format d'environ 9 cm × 13 cm, et sont frappées des armoiries du Danemark en trame blanche. Pour la carte B, la couleur de base est le beige, pour la carte D le rose/beige clair et pour la carte H le mauve clair.

- Permis de retour sous forme de vignette-visa portant la mention nationale D

— Les titres de séjour valables pour les îles Féroé ou le Groenland contiennent dans la rubrique «commentaires» la mention «Tilladelsen gælder kun i Grønland" (titre de séjour valable uniquement au Groenland) ou «Tilladelsen gælder kun på Færøerne" (titre de séjour valable uniquement aux îles Féroé). Les vignettes de séjour ne sont plus délivrées depuis le 19 mai 2011.

NB: Ces titres de séjour ne confèrent pas à leur titulaire le droit d'entrer au Danemark ou dans un autre État membre Schengen sans visa (si celui-ci est requis), à moins qu'ils ne soient, à titre exceptionnel, également valables pour le Danemark.

– Liste de personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

ALLEMAGNE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Aufenthaltserlaubnis
(Titre de séjour)
- Niederlassungserlaubnis
(Titre d'établissement)
- Erlaubnis zum Daueraufenthalt-EG
(Titre de séjour CE de longue durée)
- Aufenthaltsberechtigung
(Autorisation de séjour de type B «Aufenthaltsberechtigung»)
NB: L'«Aufenthaltsberechtigung (autorisation de séjour de type B)» était délivrée selon le modèle uniforme avant le 1^{er} janvier 2005 et sa validité est illimitée.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Aufenthaltserlaubnis-EU
(Titre de séjour UE pour les membres de la famille de ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE, qui ne sont pas des ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE)
NB: Délivré jusqu'au 28 août 2007 et valable 5 ans maximum (ou illimité), et donc toujours en circulation
- Aufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates
(Carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE)
NB: Est délivrée depuis le 28 août 2007 et remplace l'«Aufenthaltserlaubnis-EU»
- Aufenthaltserlaubnis für Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft und ihre Familienangehörigen, die nicht Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft sind
(Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas ressortissants de la Confédération suisse)
- Aufenthaltserlaubnis für Angehörige eines Mitgliedstaates der EWG
(Titre de séjour pour les ressortissants communautaires)

NB: Conformément à l'article 15 de la loi sur la libre circulation générale des citoyens de l'Union européenne, les documents «Aufenthaltserlaubnis - EU für Familienangehörige von Staatsangehörigen eines Mitgliedstaates der Europäischen Union oder eines EWR Staates, die nicht Staatsangehörige eines Mitgliedstaates der EU oder des EWR sind» (titres de séjour UE pour les membres de la famille de ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE, qui ne sont pas des ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE) délivrés avant le 28 août 2007 conservent leur validité en tant que titres de séjour.

NB: Ces titres de séjour ne donnent droit à l'entrée sans visa que dans la mesure où ils sont inscrits dans un passeport ou sont délivrés en relation avec un passeport en tant qu'autorisation tenant lieu de visa. Ils ne donnent pas droit à l'entrée sans visa s'ils sont délivrés en lieu et place d'un document d'identité national.

Le document relatif à une mesure d'expulsion ajournée «Aussetzung der Abschiebung (Duldung)» ainsi que le titre de séjour provisoire pour demandeurs d'asile «Aufenthaltsgestattung für Asylbewerber» ne donnent pas droit à l'entrée sans visa.

– Fiktionsbescheinigung

(Document de séjour provisoire)

Ce titre de séjour ne reste valable que si la troisième case de la page 3 est cochée. Il ne donne droit à l'entrée que s'il est accompagné d'un titre de séjour ou visa périmé.

Si la première ou la deuxième case est cochée, le «Fiktionsbescheinigung» ne donne pas le droit d'entrer sans visa.

– Cartes destinées aux membres des représentations diplomatiques:

NB: Depuis le 1^{er} août 2003, un nouveau type de carte est délivré aux membres des représentations diplomatiques et aux membres des représentations consulaires de carrière. Les types de carte établis avant le 1^{er} août 2003 ne sont plus valables.

Les différents privilèges accordés sont indiqués par le texte figurant au verso des cartes.

Cartes délivrées aux diplomates et aux membres de leur famille:

Cartes portant au verso la lettre «D»:

Cartes diplomatiques pour les diplomates étrangers:

– Protokollausweis für Diplomaten

(Carte protocolaire pour les diplomates, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes diplomatiques pour les membres de la famille qui exercent une activité privée à caractère lucratif:

- Protokollausweis für Diplomaten "A"

(Carte protocolaire pour les diplomates «A», depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes diplomatiques pour les diplomates ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Diplomaten Art. 38 I WÜD

(Cartes protocolaires pour diplomates au sens de l'article 38, paragraphe 1, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel administratif ou technique et aux membres de la famille de ces derniers:

Cartes portant au verso la mention «VB»:

Carte protocolaire pour le personnel administratif ou technique étranger:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel administratif, depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres de la famille du personnel administratif ou technique qui exercent une activité privée à caractère lucratif:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal "A"

(Carte protocolaire pour le personnel administratif «A», depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif ou technique ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Mitglieder VB Art. 38 2 WÜD

(Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif des ambassades au sens de l'article 38, paragraphe 2, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel de service et aux membres de la famille de ce dernier:

Cartes portant au verso la mention «DP»:

- Protokollausweis für dienstliches Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel de service, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel engagé sur place et aux membres de la famille de ce dernier:

Cartes portant au verso la mention «OK»:

- Protokollausweis für Ortskräfte

(Carte protocolaire pour le personnel engagé sur place, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel domestique privé:

Cartes portant au verso la mention «PP»:

- Protokollausweis für privates Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel domestique privé, depuis le 1^{er} août 2003)

- Cartes destinées aux membres des représentations consulaires:

Les différents privilèges accordés sont indiqués par le texte figurant au verso des cartes.

Cartes délivrées aux fonctionnaires consulaires:

Cartes portant au verso la mention «K»:

Cartes pour les fonctionnaires consulaires étrangers:

- Protokollausweis für Konsularbeamte

(Carte protocolaire pour fonctionnaires consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes pour les fonctionnaires consulaires ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Konsularbeamte "Art. 71 I WÜK"

(Carte protocolaire pour les fonctionnaires consulaires au sens de l'article 71, paragraphe 1, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel administratif ou technique consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «VK»:

Carte protocolaire pour le personnel administratif ou technique étranger:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel administratif, depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif ou technique ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Mitglieder VK Art. 71 II WÜK

(Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif des consulats au sens de l'article 71, paragraphe 2, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel de service consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «DH»:

- Protokollausweis für dienstliches Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel de service, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées aux membres de la famille des fonctionnaires consulaires et du personnel administratif, technique ou de service:

Cartes portant au verso la mention «KF»:

- Protokollausweis für Familienangehörige (Konsulat)

[Carte protocolaire pour membres de la famille (Consulat), depuis le 1^{er} août 2003]

Cartes délivrées au personnel consulaire de carrière engagé sur place:

Cartes portant au verso la mention «OK»:

- Protokollausweis für Ortskräfte

(Carte protocolaire pour le personnel engagé sur place, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel domestique privé du personnel consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «PP»:

- Protokollausweis für privates Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel domestique privé, depuis le 1^{er} août 2003)

- Cartes spéciales:

Cartes délivrées aux agents d'organisations internationales et aux membres de leur famille:

Cartes portant au verso la mention «IO»:

- Sonderausweis "IO"

(Carte spéciale «IO», depuis 1999)

NB: Les dirigeants des organisations internationales et les membres de leur famille reçoivent une carte portant la mention «D»; le personnel domestique privé des agents des organisations internationales reçoit une carte portant la mention «PP».

Cartes délivrées aux membres du ménage au sens de l'article 27, paragraphe 1, point 5, de l'Aufenthaltsverordnung (règlement sur les conditions de séjour):

Carte portant au verso la mention «S»:

- Sonderausweis "S"

(Carte spéciale «S», depuis le 1^{er} janvier 2005)
- Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

ESTONIE

1. Documents conformes au modèle type qui sont délivrés à des ressortissants de pays tiers pouvant apporter la preuve qu'ils possèdent un titre de séjour ou bénéficient du droit de séjour

1.1. Carte de séjour (délivrée depuis le 1^{er} janvier 2011):

1.1.1. Tähtajaline elamisluba kuni pp.kk.aaaa
(Titre de séjour temporaire valable jusqu'au jj.mm.aaaa)

1.1.2. Pikaajaline elanik EÜ
(Résident de longue durée - CE)

1.1.3. Tähtajaline elamisõigus kuni pp.kk.aaaa (pereliige)
[Droit de séjour temporaire valable jusqu'au jj.mm.aaaa (membre de la famille)]
NB: Des cartes de séjour comportant ces mentions sont délivrées aux membres de la famille de citoyens de l'UE.

1.1.4. Alaline elamisõigus (pereliige)
[Droit de séjour permanent (membre de la famille)]
NB: Des cartes de séjour comportant ces mentions sont délivrées aux membres de la famille de citoyens de l'UE.

Pour les voyages à l'étranger, les cartes de séjour délivrées à des ressortissants de pays tiers doivent être présentées conjointement à un passeport en cours de validité.

1.2. Vignettes pour titres de séjour (délivrées jusqu'au 31 décembre 2010)

1.2.1. Tähtajaline elamisluba
(Titre de séjour temporaire)

1.2.2. Pikaajalise elaniku elamisluba
(Résident de longue durée - CE)

1.2.3. Alaline elamisluba
(Titre de séjour permanent)
NB: Des titres de séjour permanent ont été délivrés jusqu'au 31 mai 2006.

2. Autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers et aux citoyens de l'UE

2.1. Cartes d'identité prouvant que le titulaire possède un titre de séjour ou bénéficie du droit de séjour (délivrées depuis le 28 février 2002):

2.1.1. Tähtajaline elamisluba kehtivusega kuni pp.kk.aa
(Titre de séjour temporaire valable jusqu'au jj.mm.aa)
NB: Des titres de séjour temporaire suivant le modèle de la carte nationale d'identité ont été délivrés jusqu'au 31 décembre 2010.

2.1.2. Pikaajaline elanik EÜ
(Résident de longue durée - CE)
NB: Des titres de séjour de longue durée suivant le modèle de la carte nationale d'identité ont été délivrés jusqu'au 31 décembre 2010.

2.1.3. Alaline elamisluba

(Titre de séjour permanent)

NB: Des titres de séjour permanent ont été délivrés jusqu'au 31 mai 2006.

2.1.4. Tähtajaline elamisõigus kuni pp.kk.aaaa

(Droit de séjour temporaire valable jusqu'au jj.mm.aaaa)

NB: Des cartes d'identité comportant ces mentions sont délivrées aux citoyens de l'UE et aux membres de leur famille.

2.1.5. Alaline elamisõigus

(Droit de séjour permanent)

NB: Des cartes d'identité comportant ces mentions sont délivrées aux citoyens de l'UE et aux membres de leur famille.

2.1.6. EL kodanik, Kaitseministri luba kuni pp.kk.aaaa(, ülalpeetav¹)

(Citoyen de l'UE, titre du ministre de la défense jusqu'au jj.mm.aaaa) (à charge)

NB: Des cartes d'identité comportant ces mentions sont délivrées aux citoyens de l'UE et aux membres de leur famille qui séjournent en Estonie sur la base de la loi sur la coopération internationale dans le domaine militaire.

2.2. Titres mentionnant le droit de séjour en République d'Estonie et délivrés conformément à l'article 5 *bis* du règlement (CE) n° 1030/2002 (délivrés jusqu'au 1^{er} janvier 2012):

2.2.1. Kaitseministri luba kuni pp.kk.aaaa (ülalpeetav/à charge¹)

(titre du ministre de la défense jusqu'au jj.mm.aaaa)

NB: Des documents comportant ces mentions sont délivrés aux ressortissants de pays tiers et aux membres de la famille de citoyens de l'UE qui ont la citoyenneté d'un pays tiers.

Pour les voyages à l'étranger, les cartes d'identité délivrées à des ressortissants de pays tiers doivent être présentées conjointement à un passeport en cours de validité.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les documents prouvant que les ressortissants de pays tiers et les membres de la famille de citoyens de l'UE (qui sont ressortissants d'un pays tiers) possèdent un titre de séjour ou bénéficient du droit de séjour ne sont délivrés que sous forme de cartes de séjour. Jusqu'au 31 décembre 2010, ils étaient délivrés sous forme de cartes nationales d'identité.

2.3. Cartes diplomatiques et cartes de service délivrées par le ministère des affaires étrangères (voir annexe 20)

¹ La remarque «à charge» est ajoutée lorsque la personne concernée est un membre de la famille d'une personne séjournant en Estonie sur la base de la loi sur la coopération internationale dans le domaine militaire.

GRÈCE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Άδεια παραμονής αλλοδαπού
(Titre de séjour pour étrangers - délivré à tous les étrangers en séjour régulier en Grèce)
- Άδεια διαμονής ομογενών Αλβανίας (ενιαίου τύπου)
[Titre de séjour pour les ressortissants albanais d'origine grecque – durée de validité de dix (10) ans maximum – délivré aux citoyens albanais d'origine grecque et aux membres de leur famille pour résider et travailler en Grèce]
- Άδεια διαμονής
(Titre de séjour délivré aux bénéficiaires d'une protection internationale, (ΑΔΕΙΑ ΔΙΑΜΟΝΗΣ) d'une durée de validité maximale de trois ans.)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Δελτίο Διαμονής Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης
(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union - délivrée aux ressortissants de pays tiers qui sont des membres de la famille d'un citoyen grec ou d'un citoyen de l'Union et aux parents d'enfants mineurs)
- Διαμονής Μόνιμης Διαμονής Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης
(Titre de séjour permanent d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union - délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont des membres de la famille d'un citoyen grec ou d'un citoyen de l'Union et aux parents d'enfants mineurs)
- Άδεια παραμονής αλλοδαπού (βιβλιάριο χρώματος λευκού)
[Titre de séjour pour étrangers (livret de couleur blanche) délivré aux:
 - réfugiés reconnus au titre de la Convention de Genève de 1951,
 - étrangers d'origine grecque (à l'exception des ressortissants albanais)]
- Δελτίο ταυτότητας αλλοδαπού (χρώμα πράσινο)
[Carte d'identité pour étrangers (couleur verte) – délivrée uniquement aux étrangers d'origine grecque. Sa durée de validité peut être de deux ans ou de cinq ans.]
- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (χρώμα μπεζ)
[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur beige) – délivrée aux ressortissants albanais d'origine grecque. Sa durée de validité est de trois ans. Cette même carte d'identité est également délivrée aux époux et aux descendants d'origine grecque, indépendamment de leur nationalité, dans la mesure où le lien de parenté est attesté par un document officiel.]

- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (χρώμα ροζ)
[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) – délivrée aux ressortissants de l'ex-URSS d'origine grecque. Elle est valable pour une durée indéterminée.]
- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς
[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque - sa durée de validité est de dix (10) ans et elle est délivrée aux ressortissants albanais d'origine grecque et aux membres de leur famille.]
- Ειδικές Ταυτότητες της Διεύθυνσης Εθιμοτυπίας του Υπουργείου Εξωτερικών (Cartes d'identité spéciales délivrées par la direction du protocole du ministère des affaires étrangères)
 - Type «D» (personnel diplomatique, couleur rouge)
Est délivrée au chef et aux membres de chaque mission diplomatique ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires de passeports diplomatiques.
 - Type «A» (personnel administratif ou technique, couleur orange).
Est délivrée aux membres du personnel des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires de passeports de service.
 - Type «S» (personnel de service, couleur verte)
Est délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans).
 - Type «CC» (agent consulaire, couleur bleue)
Est délivrée aux membres du personnel des représentations consulaires de carrière ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans).
 - Type «CE» (employé consulaire, couleur bleu ciel)
Est délivrée aux membres du personnel administratif des représentations consulaires de carrière ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans).
 - Type «CH» (agent consulaire honoraire, couleur grise)
Est délivrée aux consuls honoraires.
 - Type «IO» (organisation internationale, couleur mauve foncé)

Est délivrée aux membres du personnel d'organisations internationales ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans) bénéficiant du statut diplomatique.

- Type «IO» (organisation internationale, couleur mauve clair)

Est délivrée aux membres du personnel administratif d'organisations internationales ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans).

ESPAGNE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
 - Permiso de residencia expedido a nacionales de terceros países
(Titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers)
2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour
 - Tarjeta de extranjeros "régimen comunitario" (expedida a familiares de ciudadanos de la Unión Europea)

[Carte d'étranger «régime communautaire» (délivrée aux membres de la famille de ressortissants de l'Union européenne)]

NB: De nouvelles cartes sont délivrées depuis le 17 mai 2010. Les anciennes cartes restent en circulation jusqu'à leur date d'expiration.
 - Tarjeta de extranjeros "estudiante"

(Carte d'étranger «étudiant»)

NB: De nouvelles cartes sont délivrées depuis le 17 mai 2010. Les anciennes cartes restent en circulation jusqu'à leur date d'expiration.
 - Lista de personas que participan en un viaje escolar dentro de la Unión Europea

(Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne)
 - Les titulaires des cartes d'accréditation suivantes délivrées par le ministère des affaires étrangères et de la coopération peuvent entrer sans visa: (voir l'annexe 20)

FRANCE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres de séjour français

- Carte de séjour temporaire comportant une mention particulière qui varie selon le motif du séjour autorisé
- Carte de séjour portant la mention «compétences et talents»
- Carte de séjour portant la mention «retraité»
- Carte de résident
- Carte de résident portant la mention «résident de longue durée-CE»
- Carte de résident délivrée aux ressortissants andorrans
- Certificat de résidence d'Algérien
- Carte de séjour délivrée aux membres de famille (les membres de famille peuvent être des ressortissants de pays tiers) des citoyens de l'Union européenne, des ressortissants des États parties à l'Espace économique européen et des ressortissants suisses
- Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

NB: Depuis le 13 mai 2002, les cartes de séjour et les cartes de résident ou certificats de résidence se présentent sous la forme d'une carte plastifiée selon le modèle uniforme européen. Des exemplaires antérieurs valables jusqu'au 12 mai 2012 sont toujours en circulation.

Titres de séjour monégasques (inclus conformément à la décision du Comité exécutif du 23 juin 1998 concernant les titres de séjour monégasques [SCH/Com-ex (98) 19]:

- Carte de séjour de résident temporaire de Monaco
- Carte de séjour de résident ordinaire de Monaco
- Carte de séjour de résident privilégié de Monaco
- Carte de séjour de conjoint de ressortissant monégasque

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers autorisant un séjour ou un retour sur le territoire

- Récépissés de renouvellement de demande de titre de séjour, accompagnés du titre de séjour périmé
- Documents délivrés aux étrangers mineurs:
 - Document de circulation pour étrangers mineurs (DCEM)

- Titre d'identité républicain (TIR)
- Titres de séjour spéciaux
- Autorisation provisoire de séjour portant la mention «volontariat associatif»
- Autorisation provisoire de séjour portant la mention «étudiant en recherche d'emploi»
- Autorisation provisoire de séjour portant la mention «parent accompagnant d'un mineur étranger malade»
- Autorisation provisoire de séjour ne portant pas de mention spécifique

Chaque titre de séjour spécial porte une mention spécifique en fonction de la qualité du titulaire :

- « *CMD/A* » : délivré au chef d'une mission diplomatique
- « *CMD/M* » : délivré au chef de mission d'une organisation internationale
- « *CMD/D* » : délivré au chef d'une délégation permanente auprès d'une organisation internationale
- « *CD/A* » : délivré aux agents du corps diplomatique
- « *CD/M* » : délivré aux hauts fonctionnaires d'une organisation internationale
- « *CD/D* » : délivré aux assimilés membres d'une délégation permanente auprès d'une organisation internationale
- « *CC/C* » : délivré aux fonctionnaires consulaires
- « *AT/A* » : délivré au personnel administratif ou technique d'une ambassade
- « *AT/C* » : délivré au personnel administratif ou technique d'un consulat
- « *AT/M* » : délivré au personnel administratif ou technique d'une organisation internationale
- « *AT/D* » : délivré au personnel administratif ou technique d'une délégation permanente auprès d'une organisation internationale
- « *SE/A* » : délivré au personnel de service d'une ambassade
- « *SE/C* » : délivré au personnel de service d'un consulat
- « *SE/M* » : délivré au personnel de service d'une organisation internationale
- « *SE/D* » : délivré au personnel de service d'une délégation permanente auprès d'une organisation internationale
- « *PP/A* » : délivré au personnel privé d'un diplomate
- « *PP/C* » : délivré au personnel privé d'un fonctionnaire consulaire

- « *PP/M* » : délivré au personnel privé d'un membre d'une organisation internationale
- « *PP/D* »: délivré au personnel privé d'un membre d'une délégation permanente auprès d'une organisation internationale
- « *EM/A* »: délivré aux envoyés en mission temporaire, enseignants ou militaires à statut spécial attachés auprès d'une ambassade
- « *EM/C* » : délivré aux envoyés en mission temporaire, enseignants ou militaires à statut spécial attachés auprès d'un consulat
- « *EM/M* »: délivré aux envoyés en mission temporaire auprès d'une organisation internationale
- « *EM/D* »: délivré aux envoyés en mission temporaire dans une délégation permanente auprès d'une organisation internationale
- « *FI/M* » : délivré aux fonctionnaires internationaux des organisations internationales

N.B. 1 : les ayants droit (conjoint, enfants de moins de 21 ans et ascendants à charge) reçoivent des titres de séjour spéciaux dans la même catégorie que les titulaires auxquels ils sont rattachés.

N.B. 2 : ne sont pas considérées comme des titres de séjour spéciaux les « *attestations de Fonctions* » (« *CMR* », « *CR* », « *AR* », « *SR* » et « *FR* ») délivrées par le Ministère des Affaires étrangères et européennes aux personnels des missions et organismes précités ayant la nationalité française ou leur résidence permanente en France, ainsi qu'aux fonctionnaires internationaux domiciliés à l'étranger (« *EF/M* »). ».

ITALIE

1.a Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002, tel que modifié, d'une durée de validité de trois mois jusqu'à une durée maximale de cinq ans, pour l'une des raisons suivantes.

- **Affidamento** (Délivré à un enfant étranger temporairement privé d'un milieu familial adapté)
- **Apolidia** (Pour les apatrides)
- **Asilo politico** (Asile politique)
- **Assistenza minore** (titre de séjour délivré conformément à la législation nationale, à la suite d'une ordonnance de l'autorité judiciaire, aux parents d'un mineur souffrant d'une maladie grave)
- **Attesa occupazione** (Dans l'attente d'un emploi)
- **Carta blu UE** (Carte bleue européenne - application de la directive 2009/50/CE)
- **Famiglia** (Famille)
- **Lavoro subordinato** (Activité salariée)
- **Lavoro subordinato stagionale** (Activité saisonnière)
- **Lavoro autonomo** (Activité indépendante)
- **Missione** (Mission)
- **Motivi umanitari** (Raisons humanitaires)
- **Motivi religiosi** (Motifs religieux)
- **Protezione sussidiaria** [Protection subsidiaire (titre de séjour délivré en vertu du décret no 251 du 19 novembre 2007 portant transposition de la directive 83/2004/CE)]
- **Studio** (Études)
- **Tirocinio formativo/formazione professionale** Apprentissage/formation professionnelle
- **Riacquisto cittadinanza italiana** (Délivré à un étranger qui attend de se voir accorder ou reconnaître la nationalité italienne)
- **Ricerca scientifica** (Recherche scientifique)
- **Residenza elettiva** (Résidence élue)
- **Volontariato** (Bénévolat)
- **Vacanze lavoro** (Vacances-travail)

1. b Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme prévu par le règlement CE n° 1030/2002 tel que modifié, à validité permanente :

- **Permesso di soggiorno Ue per soggiornanti di lungo periodo** (Titre de séjour européen de longue durée, conformément à la directive 2003/109/CE)
Titre de séjour CE de longue durée à validité permanente
- **Permesso di soggiorno Ue per lungo soggiornanti "ex titolare Carta blu Ue"** (titre de séjour à long terme "ancien détenteur d'une carte bleue européenne" (conformément à la directive 2009/50/CE)

2. Titres de séjour au format papier

2.a Titres de séjour au format papier délivrés sous un nouveau format conformément à la législation nationale, d'une durée de validité maximale de trois mois, pour l'une des raisons suivantes :

- **Cure mediche (Traitement médical)**
- **Gara sportiva (Compétition sportive)**
- **Missione (Mission)**

Le 15 octobre 2013, l'Italie a adopté un nouveau titre de séjour au format papier pour remplacer celui en circulation.

2.b Le titre de séjour antérieur au format papier fait toujours partie de cette annexe, exclusivement en cas de :

- **Carte de séjour à validité permanente** délivrée avant l'entrée en vigueur du décret-loi n° 3 du 8.1.2007 est conforme à la directive 2003/109/CE et assimilée par ce décret-loi au titre de séjour CE délivré aux résidents de longue durée.

- **Carte de séjour pour les membres de la famille de citoyens de l'UE** qui sont ressortissants de pays tiers, avec une validité permanente ou de cinq ans (application de la directive 2004/38/CE)

- Carta d'identità M. A. E. (carte d'identité délivrée par le ministère des affaires étrangères) (voir annexe 20)

- Liste de personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

LETONIE

1. Titres de séjour visés à l'article 2, paragraphe 15, point a), du règlement n° 562/2006:

- Uzturēšanās atļauja

Titre de séjour délivré sous forme de vignette jusqu'au 31 mars 2012.

- Uzturēšanās atļauja

Titre de séjour délivré sous forme de carte d'identité électronique à partir du 1^{er} avril 2012. Ce type de titre de séjour est délivré aux catégories de personnes suivantes:

- ressortissants de pays tiers autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE, avec la mention «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union» ou «Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union»;
- ressortissants de pays tiers non autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE.

- Savienības pilsoņa ģimenes locekļa uzturēšanās atļauja

Titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour temporaire délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

- Savienības pilsoņa ģimenes locekļa pastāvīgās uzturēšanās atļauja

Titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

2. Titres de séjour visés à l'article 2, paragraphe 15, point b), du règlement n° 562/2006:

- Latvijas Republikas nepilsoņa pase

Passeport letton pour étranger, de couleur violette. Ces passeports sont délivrés aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces passeports sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un statut équivalent à celui des titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d'un passeport pour étranger ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

- Carte d'identité lettone pour étranger, sous forme de carte d'identité électronique. Ces cartes sont délivrées aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces cartes sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un statut équivalent à celui des titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d'une carte d'identité pour étranger ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

- Bezvalstnieka ceļošanas dokuments

Document de voyage pour apatride, de couleur brune. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité d'apatride; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Le titulaire d'un document de voyage pour apatride ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

- Bēgļa ceļošanas dokuments

Document de voyage pour réfugié, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité de réfugié; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Le titulaire d'un document de voyage pour réfugié ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

- Ceļošanas dokuments (alternatīvais statuss)

Document de voyage pour les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes auxquelles la Lettonie a accordé le bénéfice de la protection subsidiaire et qui ne peuvent obtenir de document de voyage délivré par leur pays de résidence précédente; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Le titulaire d'un document de voyage destiné aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

- Ceļotāju saraksts izglītības iestādes ekskursijām Eiropas Savienībā

Liste des participants à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

Cartes d'identité délivrées par le ministère des affaires étrangères (voir l'annexe 20)

LITUANIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme:

– **Leidimas laikinai gyventi Lietuvos Respublikoje**

Leidimo tipas „LEIDIMAS GYVENTI“

(permis de séjour temporaire en République de Lituanie):

Kortelėje po užrašu „leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„Leidimas laikinai gyventi“

(mention sur la carte sous «type de permis»: permis de séjour temporaire)

Įrašas „Leidimas laikinai gyventi“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(la mention «permis de séjour temporaire» est inscrite en lituanien)

– **Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojų leidimas gyventi Europos Bendrijoje**

(permis de séjour dans la Communauté européenne de résident de longue durée en République de Lituanie):

Kortelėje po užrašu „leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„Leidimas nuolat gyventi“

(mention sur la carte sous «type de permis»: permis de séjour permanent)

Įrašas „Leidimas nuolat gyventi“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(la mention «permis de séjour permanent» est inscrite en lituanien)

Dokumento išdavimo laikotarpis: 2006-12-16–2012-05-19.

(durée de délivrance du document: 16-12-2006 au 19-5-2012)

– **Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojų leidimas gyventi Europos Sąjungoje (išduodamas nuo 2012-05-20)**

(permis de séjour dans l'Union européenne de résident de longue durée en République de Lituanie, délivré à partir du 20.5.2012):

Kortelėje po užrašu „leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„Leidimas nuolat gyventi“

(mention sur la carte sous «type de permis»: carte de séjour permanent)

Įrašas „Leidimas nuolat gyventi“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(la mention «carte de séjour permanent» est inscrite en lituanien)

- **Sąjungos piliečio šeimos nario leidimo gyventi šalyje kortelė**, išduodama nuo 2012-01-05.

(carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée à partir du 5-1-2012).

Kortelėje po užrašu „Pastabos“ išgraviruojamas įrašas

„Teisė gyventi laikinai“ arba „Teisė gyventi nuolat“.

(mention sur la carte sous «commentaires»: «droit de séjour temporaire» ou «droit de séjour permanent»

Įrašai „Teisė gyventi laikinai“ ir „Teisė gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(les mentions «droit de séjour temporaire» et «droit de séjour permanent» sont inscrites en lituanien)

- **Europos Sąjungos valstybės narės piliečio šeimos nario leidimas gyventi Lietuvos Respublikoje**, buvo išduodamas iki 2012-01-04.

(permis de séjour en République de Lituanie de résident de longue durée d'un membre de la famille d'un citoyen d'un État membre de l'UE, délivré jusqu'au 4.1.2004):

Kortelėje prie užrašo „leidimo rūšis“ įrašoma

(mention sur la carte sous «type de permis»:

- „Leidimas gyventi“ (galioja 5 m.) arba

(permis de séjour, valide pour 5 ans, ou)

- „Leidimas gyventi nuolat“ (galioja 10 m.)

(permis de séjour permanent, valide pour 10 ans).

Įrašai „Leidimas gyventi“ ir „Leidimas gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(les mentions «permis de séjour» et «permis de séjour permanent» sont inscrites en lituanien)

- **Europos Bendrijų valstybės narės piliečio leidimas gyventi**

(Permis de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'Union):

Buvo išduodamas nuo 2004-11-15 iki 2007-10-31 (su įrašu „Leidimas gyventi nuolat“).

(délivré du 15-11-2004 au 31-10-2007).

Buvo išduodamas nuo 2004-11-15 iki 2006-12-16 (su įrašu „Leidimas gyventi“).

(délivré du 15-11-2004 au 16-12-2006).

Kortelėje prie užrašo „leidimo rūšis“ įrašoma

(mention sur la carte sous «type de permis»):

- „Leidimas gyventi“ (galioja 5 m.) arba
(permis de séjour, valide pour 5 ans, ou)
- „Leidimas gyventi nuolat“ (galioja 10 m.)
(permis de séjour permanent, valide pour 10 ans).

Įrašai „Leidimas gyventi“ ir „Leidimas gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(les mentions «permis de séjour» et «permis de séjour permanent» sont inscrites en lituanien)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Asmens grįžimo pažymėjimas: asmenims be pilietybės, turintiems leidimą gyventi Lietuvos Respublikoje, ar trečiųjų šalių piliečiams, jeigu tai numatyta pagal Lietuvos Respublikos tarptautines sutartis ar Europos Sąjungos teisės aktus, išduodamas dokumentas, leidžiantis sugrįžti į Lietuvos Respubliką.

(attestation de rapatriement, un document délivré aux apatrides qui ont un permis de séjour en République de Lituanie ou aux ressortissants de pays tiers, s'il est prévu par les accords internationaux de la République de Lituanie ou la législation de l'Union, autorisant le retour en République de Lituanie).

- „A“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(attestation d'accréditation de catégorie «A»):

Išduodamas diplomatiniams agentams, konsuliniais pareigūnams ir tarptautinių organizacijų atstovybių nariams, kurie pagal tarptautinę teisę naudojami diplomatinėmis privilegijomis ir imunitetais

(delivrée aux agents diplomatiques, aux fonctionnaires consulaires et aux membres des bureaux de représentation d'organisations internationales, qui bénéficient de privilèges et d'immunités diplomatiques en vertu du droit international)

- „B“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(attestation d'accréditation de catégorie «B»):

Išduodamas administracinio techninio personalo nariams ir konsuliniam darbuotojams.

(délivrée aux membres du personnel administratif et technique et aux employés consulaires)

Tokios pačios formos kaip „A“ kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o žalios spalvos

(son format est le même que celui de l'attestation de catégorie «A»), sauf que la bande latérale est verte au lieu de rouge);

– „C“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(attestation d'accréditation de catégorie «C»):

Išduodamas diplomatinų atstovybių aptarnaujančiojo personalo nariams ir privatiems diplomatų namų darbininkams.

(délivrée au personnel de service des missions diplomatiques et aux domestiques privés des diplomates)

Tokios pačios formos kaip „A“ kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o geltonos spalvos.

(son format est le même que celui de l'attestation de catégorie «A»), sauf que la bande latérale est jaune au lieu de rouge);

– „D“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(attestation d'accréditation de catégorie «D»):

Išduodamas užsienio valstybių garbės konsulams.

(délivrée aux consuls honoraires étrangers)

– „E“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(attestation d'accréditation de catégorie «E»):

Išduodamas tarptautinių organizacijų atstovybių nariams, kurie pagal tarptautinę teisę naudojami ribotais imunitetais ir privilegijomis.

(délivrée aux membres des bureaux de représentation d'organisations internationales, qui bénéficient de privilèges et d'immunités diplomatiques en vertu du droit international).

Tokios pačios formos kaip „A“ kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o pilkos spalvos.

(son format est le même que celui de l'attestation de catégorie «A»), sauf que la bande latérale est grise au lieu de rouge).

LUXEMBOURG

(NB: La liste n'est pas entièrement révisée.)

- Carte d'identité d'étranger

N.B.: uniquement valable jusqu'à l'expiration des cartes déjà délivrées

- Carte de séjour de membre de famille d'un ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse – série G

N.B.: uniquement valable jusqu'à l'expiration des cartes déjà délivrées

- Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres Etats ayant adhéré à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse – série M

- Carte de séjour permanent de membre de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres Etats ayant adhéré à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse – série M

- Liste des élèves participant à un voyage scolaire dans l'Union européenne.

- Cartes diplomatiques, consulaires et de légitimation délivrées par le Ministère des Affaires étrangères (voir annexe 20)

HONGRIE

1. Liste des titres de séjour visés à l'article 2, paragraphe 15, point a), du règlement (CE) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

a) Titres de séjour délivrés selon le format uniforme

□ TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

TITRE DE SÉJOUR

Code iFADO: HUN-HO-02001

-Format: vignette apposée dans un passeport national

- Délivrée pour la première fois: le 1^{er} juillet 2007

- Délivrée pour la dernière fois: le 19 mai 2011

- Durée de validité maximale: 5 ans

- La rubrique «OKMÁNY TÍPUSA» (Type de document) indique le type de statut de résident:

mission officielle, recherches, regroupement familial, traitement médical, visite, séjour à caractère «identitaire» de ressortissants étrangers d'origine hongroise, études, activité rémunérée, bénévolat, carte bleue européenne, autres.

- La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique le type de statut de résident:

a) 'bevándorlási engedély' - permis d'immigration

b) 'letelepedési engedély' - permis d'établissement

c) 'ideiglenes letelepedési engedély' - permis d'établissement temporaire

d) 'nemzeti letelepedési engedély' - permis d'établissement à caractère «identitaire»

e) 'huzamos tartózkodási engedéllyel rendelkező - EK' - titre de séjour de longue durée–CE

□ TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

TITRE DE SÉJOUR

Code iFADO: [HUN-HO-06001](#)

-Format: carte à puce au format ID-1

- Délivrée pour la première fois: le 20 mai 2011

- Délivrée pour la dernière fois: -

- Durée de validité maximale: 5 ans

- La rubrique «OKMÁNY TÍPUSA» (Type de document) indique le type de statut de résident:

- kishatárforgalmi engedély/permis de franchissement local de la frontière

- tartózkodási engedély/titre de séjour

- humanitárius célú tartózkodási engedély/permis de séjour accordé pour des raisons humanitaires

- bevándorlási engedély/permis d'immigration

- letelepedési engedély/permis d'établissement

- ideiglenes letelepedési engedély/permis d'établissement provisoire

- nemzeti letelepedési engedély/permis d'établissement à caractère «identitaire»

- az EK letelepedési engedély/permis d'établissement CE

- La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- Hivatalos/officiel

- Kutatás/recherches scientifiques,
- Családi Együttélés/regroupement familial,
- Gyógykezelés/traitement médical,
- Látogatás/visite,
- nemzeti tartózkodási engedély/permis de séjour à caractère «identitaire»,
- Tanulmányi/études,
- Keresőtevékenység folytatása/emploi ou activité rémunérée,
- Önkéntes tevékenység/bénévolat,
- Az UE kék kártya/carte bleue européenne — Munkaerőpiaci hozzáférés a kiadástól számított két évig korlátozott/l'accès au marché du travail est limité à 2 ans,
- Huzamos tartózkodási engedéllyel rendelkező — EK/résident CE de longue durée.
- Befogadotti/personne autorisée à séjourner,
- Felügyelet nélkül maradt kiskorú/mineur non accompagné,
- Hontalan/apatride,
- Egyéb/autre
- Egyéb, harmtv. 29. § (1) f) pontja alapján/autre, conformément au point f) du paragraphe (1) de l'article 29 de la loi n° II de 2007
- Egyéb, harmtv. 29. § (1a) pontja alapján/autre, conformément au paragraphe (1a) de l'article 29 de la loi n° II de 2007
- az ideiglenesen munkát vállaló turisták programjáról szóló nemzetközi szerződés szerint kiadva/déjà délivré conformément à l'accord relatif au programme vacances-travail

- La rubrique «MEGJEGYZÉSEK hátoldalon» (Remarque figurant au verso) indique:
 - Munkavégzésre jogosult [munkáltató neve]/-ná nél/autorisé à travailler pour [nom de la société]

b) Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE

TARTÓZKODÁSI KÁRTYA EGT ÁLLAMPOLGÁR CSALÁDTAGJA RÉSZÉRE
CARTE DE SÉJOUR pour les membres de la famille de ressortissants de pays de l'EEE
 Code iFADO: [HUN-HO-03001](#)

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: le 1^{er} juillet 2007
- Délivrée pour la dernière fois: le 31 décembre 2012
- Validité: 5 ans au maximum
- La rubrique «EGYÉB MEGJEGYZÉSEK» (Autres remarques) indique: 'Tartózkodási kártya EGT állampolgár családtagja részére' (carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants de pays de l'EEE)

□ *TARTÓZKODÁSI KÁRTYA EGT ÁLLAMPOLGÁR CSALÁDTAGJA RÉSZÉRE*
CARTE DE SÉJOUR pour les membres de la famille de ressortissants de pays de l'EEE
 Code iFADO: [HUN-HO-07002](#)

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: le 1^{er} janvier 2013
- Délivrée pour la dernière fois:
- Validité: 5 ans au maximum
- La rubrique «EGYÉB MEGJEGYZÉSEK» (Autres remarques) indique: 'Tartózkodási kártya EGT állampolgár családtagja részére' (carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants de pays de l'EEE)

□ *TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY*

TITRE DE SÉJOUR pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un ressortissant hongrois

Code iFADO: [HUN-HO-06001](#)

-Format: carte à puce au format ID-1 [délivrée conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002]

- Délivrée pour la première fois: le 20 mai 2011

- Délivrée pour la dernière fois:

- Validité: 5 ans au maximum

La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique: 'tartózkodási kártya magyar állampolgár családtagja részére' (titre de séjour délivré au membre de la famille d'un ressortissant(' hongrois)

c) Cartes de séjour permanent délivrées conformément à la directive 2004/38/CE

□ *ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA*

Carte de séjour permanent

Code iFADO: [HUN-HO-03002](#)

-Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée

- Délivrée pour la première fois: le 1^{er} juillet 2007

- Délivrée pour la dernière fois: le 31 décembre 2012

- Validité: 10 ans au maximum

le 17/06/2014 45

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

□ *ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA*

Carte de séjour permanent

Code iFADO: [HUN-HO-07001](#)

-Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée

- Délivrée pour la première fois: le 1^{er} janvier 2013

- Délivrée pour la dernière fois:

- Validité: 10 ans au maximum

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

MALTE

- Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE

Les cartes de séjour destinées aux membres de la famille, ressortissants de pays tiers, de ressortissants de l'EEE qui exercent à Malte un droit conféré par le traité, conformément à la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sont délivrées sous la forme d'une carte en plastique, comprenant les mêmes caractéristiques que le modèle établi par le règlement n° 2002/1030. Le titre de ce document, inscrit en anglais, est «Residence Documentation» et l'espace réservé au *type de titre* est laissé vierge. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux *remarques*: «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union - (Art. 10 - Dir. 2004/38)».

- *Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers*

Les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers (autres que ceux relevant de la directive 2004/38/CE) sont établis conformément au modèle fixé par le

règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

Dans l'espace vierge prévu sur chaque document pour spécifier le «type de titre», les catégories suivantes sont utilisées:

- Xogħol (à des fins d'emploi)
- Benestant (pouvant subvenir à ses besoins)
- Adozzjoni (adoption)
- Raġunijiet ta' Saħħa (à des fins médicales)
- Reliġjuż (à des fins religieuses)
- Skema - Residenza Permanenti (régime de séjour permanent)
- Partner (partenaire)
- KARTA BLU tal-ue (carte bleue européenne)
- Temporanju (temporaire)
- Persuna Eżenti — Membru tal-Familja (membre de la famille d'un ressortissant maltais)
- Resident fit-Tul - BCE (résident de longue durée)
- Protezzjoni Internazzjonal (protection internationale)
- Membru tal-Familja (membre de la famille d'un ressortissant de pays tiers)
- Studju (études)
- Raġunijiet umanitarji (motifs humanitaires).

PAYS-BAS

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
 - Regulier bepaalde tijd
(Régulier — durée déterminée)
 - Regulier onbepaalde tijd
(Régulier — durée indéterminée)
 - Asiel bepaalde tijd
(Asile — durée déterminée)
 - Asiel onbepaalde tijd
(Asile — durée indéterminée)
 - EU/EER (Gemeenschapsonderdanen)
(Ressortissants de la l'UE)
2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour
 - Het Geprivilegeerdendocument
(Document pour personnes privilégiées)

NB: Ce document est délivré à un groupe de «personnes privilégiées», qui comprend les membres du personnel du corps diplomatique, du corps consulaire et de certaines organisations internationales, ainsi que les membres de leur famille.
 - Visum voor terugkeer
(Visa de retour)
 - Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE

Titres de séjour conformément à l'article 2, paragraphe 16, point a), du code frontières Schengen:

I. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme établi dans le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

- Aufenthaltstitel „Niederlassungsnachweis" im Kartenformat ID1 entsprechend den Gemeinsamen Maßnahmen aufgrund der Verordnung (EG) Nr. 1030/2002 des Rates vom 13. Juni 2002 zur einheitlichen Gestaltung des Aufenthaltstitels für Drittstaatsangehörige (in Österreich ausgegeben im Zeitraum 1.1.2003 bis 31.12.2005)

[Titre de séjour avec «certificat d'établissement» sous la forme de la carte ID1 prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2005)]

- Aufenthaltstitel in Form der Vignette entsprechend den Gemeinsamen Maßnahmen aufgrund der Verordnung (EG) Nr. 1030/2002 des Rates vom 13. Juni 2002 zur einheitlichen Gestaltung des Aufenthaltstitels für Drittstaatsangehörige (in Österreich ausgegeben im Zeitraum 1.1.2005 bis 31.12.2005)

[Titre de séjour sous la forme d'une vignette prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2005)]

- Aufenthaltstitel „Niederlassungsbewilligung", „Familienangehöriger", „Daueraufenthalt-EG", „Daueraufenthalt-Familienangehöriger" und „Aufenthaltsbewilligung" im Kartenformat ID1 entsprechend den Gemeinsamen Maßnahmen aufgrund der Verordnung (EG) Nr. 1030/2002 des Rates vom 13. Juni 2002 zur einheitlichen Gestaltung des Aufenthaltstitels für Drittstaatsangehörige (in Österreich ausgegeben seit 1.1.2006).

Titres de séjour «autorisation d'établissement» (*Niederlassungsbewilligung*), «membre de la famille» (*Familienangehörige*), «séjour permanent - CE» (*Daueraufenthalt-EG*), «séjour permanent - membre de la famille» (*Daueraufenthalt-Familienangehöriger*) et «autorisation de séjour» (*Aufenthaltsbewilligung*) sous la forme de la carte ID1 prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivrés en Autriche depuis le 1^{er} janvier 2006)

L'«autorisation de séjour» (*Aufenthaltsbewilligung*) indique la finalité spécifique pour laquelle elle a été délivrée.

Le titre «autorisation de séjour» (*Aufenthaltsbewilligung*) peut être délivré dans les cas suivants: travailleur itinérant, travailleur détaché, travailleur indépendant, artiste, cas

particuliers d'affectation, écolier, étudiant, prestataire de services sociaux, chercheur, regroupement familial.

Le titre de séjour «autorisation d'établissement» [*Niederlassungsbewilligung*] peut être délivré sans autres explications ou dans les cas suivants: pas de revenus professionnels et personne à charge.

Les titres «autorisation d'établissement» [*Niederlassungsbewilligung*] ont été délivrés en Autriche jusqu'au 30 juin 2011 pour les catégories de personnes appelées à exercer une fonction clé, avec un droit de séjour illimité et limité.

Les titres de séjour «séjour permanent - CE» (*Daueraufenthalt- EG*) ainsi que «séjour permanent - membre de la famille» (*Daueraufenthalt - Familienangehöriger*) ont été délivrés en Autriche jusqu'au 31.12.2013.

Le titre «autorisation de séjour» (*Aufenthaltsbewilligung*) aux fins de la section 69 bis de la loi sur l'établissement et les séjours des étrangers [*NAG*] a été délivré en Autriche jusqu'au 31.12.2013.

- Der Aufenthaltstitel „Rot-Weiß-Rot - Karte“, „Rot-Weiß-Rot - Karte plus“ und „Blaue Karte EU“ im Kartenformat ID1 entsprechend den Gemeinsamen Maßnahmen aufgrund der Verordnung (EG) Nr. 1030/2002 des Rates vom 13. Juni 2002 zur einheitlichen Gestaltung des Aufenthaltstitels für Drittstaatsangehörige (in Österreich ausgegeben seit 1.7.2011)

[La carte «rouge-blanc-rouge» (*Rot-Weiß-Rot-Karte*), la carte «rouge-blanc-rouge plus» (*Rot-Weiß-Rot-Karte plus*) et la «carte bleue UE» (*Blaue Karte EU*), sous la forme de la carte ID1 prévue par l'action commune adoptée sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers, sont délivrées en Autriche depuis le 1er juillet 2011.]

- Aufenthaltstitel „Daueraufenthalt-EU“ entsprechend den Gemeinsamen Maßnahmen aufgrund der Verordnung (EG) Nr. 1030/2002 des Rates vom 13. Juni 2002 zur einheitlichen Gestaltung des Aufenthaltstitels für Drittstaatsangehörige (in Österreich ausgegeben seit 1.1.2014)

[Titre de séjour «séjour permanent - UE» (*Daueraufenthalt- EG*) prévu par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche depuis le 1.1.2014).]

II. Titres de séjour délivrés conformément à la directive 2004/38 (mais non conformes au modèle uniforme)

- „Aufenthaltskarte für Angehörige eines EWR-Bürgers“ gemäß der Richtlinie 2004/38/EG für Drittstaatsangehörige, die Angehörige von unionsrechtlich aufenthaltsberechtigten EWR-Bürgern sind, zur Dokumentation des unionsrechtlichen Aufenthaltsrechts für mehr als drei Monate - entspricht nicht dem einheitlichen Format der Verordnung (EG) Nr. 1030/2002 des Rates vom 13. Juni

2002 zur einheitlichen Gestaltung des Aufenthaltstitels für Drittstaatsangehörige.

(Le titre de séjour accordant un droit de séjour dans l'Union de plus de trois mois pour les membres de la famille de citoyens de l'EEE en vertu de la directive 2004/38/CE ne correspond pas au format type prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un format uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers).

- „Daueraufenthaltskarte" gemäß der Richtlinie 2004/38/EG für Drittstaatsangehörige, die Angehörige eines EWR-Bürgers sind und das Recht auf Daueraufenthalt erworben haben, zur Dokumentation des unionsrechtlichen Rechts auf Daueraufenthalt - entspricht nicht dem einheitlichen Format der Verordnung (EG) Nr. 1030/2002 des Rates vom 13. Juni 2002 zur einheitlichen Gestaltung des Aufenthaltstitels für Drittstaatsangehörige.

(La carte de séjour permanent attestant d'un droit communautaire de séjour permanent pour les membres de la famille de citoyens de l'EEE en vertu de la directive 2004/38/CE ne correspond pas au format type prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.)

Autres documents donnant au détenteur le droit à séjourner en Autriche ou d'y retourner (conformément à l'article 2, paragraphe 16, point b), du code frontières Schengen:

- Lichtbildausweis für Träger von Privilegien und Immunitäten in den Farben rot, gelb und blau, ausgestellt vom Bundesministerium europäische und internationale Angelegenheiten

[Pièce d'identité avec photo pour les titulaires de privilèges et d'immunités (en rouge, jaune et bleu) délivrée par le ministère fédéral des affaires européennes et internationales]

- Lichtbildausweis im Kartenformat für Träger von Privilegien und Immunitäten in den Farben rot, gelb, blau, grün, braun, grau und orange, ausgestellt vom Bundesministerium für europäische und internationale Angelegenheiten

[Pièce d'identité avec photo sous forme de carte pour les titulaires de privilèges et d'immunités (en rouge, jaune, bleu, vert, brun, gris et orange), délivrée par le ministère fédéral des affaires européennes et internationales]

- "Status des Asylberechtigten" gemäß § 7 AsylG 1997 in der Fassung BGBl. I Nr. 101/2003 (zuerkannt bis 31. Dezember 2005) - in der Regel dokumentiert durch einen Konventionsreisepass in Buchform im Format ID 3 (in Österreich ausgegeben im Zeitraum 1.1.1996 bis 27.8.2006)

[«Statut de bénéficiaire du droit d'asile» conformément à l'article 7 de la loi en matière d'asile de 1997 dans la version publiée au journal officiel fédéral I n° 101/2003 (statut accordé jusqu'au 31 décembre 2005) — normalement accompagné d'un document de voyage de la Convention délivré sous la forme d'un livret au format ID 3 (délivré en Autriche du 1er janvier 1996 au 27 août 2006).]

- "Status des Asylberechtigten" gemäß § 3 AsylG 2005 (zuerkannt seit 1. Jänner 2006) - in der Regel dokumentiert durch einen Fremdenpass in Buchform im Format ID 3 (in

Österreich ausgegeben seit 28.8.2006) oder Karte für Asylberechtigte gemäß § 51a Asyl 2005

[«Statut de bénéficiaire du droit d'asile» conformément à l'article 3 de la loi en matière d'asile de 2005 (accordé depuis le 1er janvier 2006) - normalement accompagné d'un passeport pour étrangers sous la forme d'un livret au format ID 3 - délivré en Autriche depuis le 28 août 2006) ou carte pour bénéficiaire du droit d'asile (Karte für Asylberechtigte) conformément à l'article 51a de l'AsylG de 2005]

- "Status des subsidiär Schutzberechtigten" gemäß § 8 AsylG 1997 in der Fassung BGBl. I Nr. 101/2003 (zuerkannt bis 31. Dezember 2005) - in der Regel dokumentiert durch Konventionsreisepass in Buchform im Format ID 3 mit integriertem elektronischen Mikrochip (in Österreich ausgegeben im Zeitraum 1.1.1996 bis 27.8.2006)

[«Statut de bénéficiaire d'un droit de protection subsidiaire» conformément à l'article 8 de la loi en matière d'asile de 1997 dans la version publiée au journal officiel fédéral I n° 101/2003 (statut accordé jusqu'au 31 décembre 2005) — normalement accompagné d'un document de voyage de la Convention délivré sous la forme d'un livret au format ID 3 avec puce intégrée — délivré en Autriche du 1er janvier 1996 au 27 août 2006]

- "Status des subsidiär Schutzberechtigten" gemäß § 8 AsylG 2005 (zuerkannt seit 1. Jänner 2006) - in der Regel dokumentiert durch Fremdenpass in Buchform im Format ID 3 mit integriertem elektronischen Mikrochip (in Österreich ausgegeben seit 28.8.2006) oder durch eine Karte für subsidiär Schutzberechtigte gemäß § 52 AsylG 2005

[«Statut de bénéficiaire d'un droit de protection subsidiaire» conformément à l'article 8 de la loi en matière d'asile de 2005 (accordé depuis le 1er janvier 2006 — normalement accompagné d'un passeport pour étrangers sous la forme d'un livret au format ID 3 avec puce intégrée — délivré en Autriche depuis le 28 août 2006 - ou d'une carte pour les personnes ayant le «statut de bénéficiaire d'un droit de protection subsidiaire» conformément à l'article 52 de la loi en matière d'asile de 2005).]

- Liste der Reisenden für Schülerreisen innerhalb der Europäischen Union im Sinne des Beschlusses des Rates vom 30. November 1994 über die gemeinsame Maßnahme über Reiseerleichterungen für Schüler von Drittstaaten mit Wohnsitz in einem Mitgliedstaat

(Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne au sens de la décision du Conseil du 30 novembre 1994 relative à une action commune en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre.)

- "Beschäftigungsbewilligung" nach dem Ausländerbeschäftigungsgesetz mit einer Gültigkeitsdauer bis zu sechs Monaten in Verbindung mit einem gültigen Reisedokument.

(«Permis de travail » délivré conformément à la loi sur le travail des étrangers, d'une durée de validité n'excédant pas six mois et lié à un document de voyage en cours de validité.)

- Unbefristeter Aufenthaltstitel – erteilt in Form eines gewöhnlichen Sichtvermerks gemäß § 6 Abs. 1 Z. 1 FrG 1992 (von Inlandsbehörden sowie Vertretungsbehörden bis

31.12.1992 in Form eines Stempels ausgestellt)

[Titre de séjour pour une durée indéterminée - délivré sous la forme d'un visa ordinaire au sens de l'article 6, paragraphe 1, alinéa 1 de la loi sur les étrangers de 1992 [*FrG*] (délivré jusqu'au 31 décembre 1992 par les administrations nationales autrichiennes ainsi que par les représentations à l'étranger sous la forme d'un cachet)]

- Aufenthaltstitel in Form einer grünen Vignette bis Nr. 790.000

(Titre de séjour sous la forme d'une vignette verte jusqu'au n° 790.000)

- Aufenthaltstitel in Form einer grün-weißen Vignette ab Nr. 790.001

(Titre de séjour sous la forme d'une vignette verte et blanche à partir du n° 790.001)

- Aufenthaltstitel in Form der Vignette entsprechend der Gemeinsamen Maßnahme 97/11/JI des Rates vom 16. Dezember 1996, Amtsblatt L 7 vom 10.1.1997 zur einheitlichen Gestaltung der Aufenthaltstitel (in Österreich ausgegeben im Zeitraum 1.1.1998 bis 31.12.2004)

[Titre de séjour sous la forme d'une vignette prévue par l'action commune de l'UE 97/11/JAI du 16 décembre 1996 relative à un modèle uniforme de permis de séjour, JO L 7 du 10.9.1997 (délivré en Autriche entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2004)]

POLOGNE

- I. *Liste des documents visés à l'article 2, paragraphe 15, point a), du règlement (CE) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)*
1. *Titres de séjour délivrés selon le format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers*
- Karta pobytu (Carte de séjour)
Carte de séjour destinée aux étrangers ayant obtenu:
 - un permis de séjour pour une période déterminée;
 - un permis d'établissement;
 - un permis de séjour de «résident de longue durée – CE» (délivré à partir du 1^{er} octobre 2005). À dater du 12 juin 2012, l'indication «CE» est remplacée par «UE» dans la dénomination de ce permis de séjour;
 - le statut de réfugié;
 - une protection subsidiaire;
 - une tolérance de séjour.
2. *Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, modifiant le règlement (CEE) n° 1612/68 et abrogeant les directives 64/221/CEE, 68/360/CEE, 72/194/CEE, 73/148/CEE, 75/34/CEE, 75/35/CEE, 90/364/CEE, 90/365/CEE et 93/96/CEE*
- Karta pobytu członka rodziny obywatela Unii Europejskiej (Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne)
 - Karta stałego pobytu członka rodziny obywatela Unii Europejskiej (Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne)
- II. *Liste des documents visés à l'article 2, paragraphe 15, point b), du règlement (CE) n° 562/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)*

Néant

PORTUGAL

I. Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme défini par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

TÍTULO DE RESIDÊNCIA

Confère le statut de résident au Portugal aux ressortissants de pays tiers

Temporaire – valable un an à compter de la date d'émission et renouvelable pour des périodes successives de deux ans

Permanent – valable pour une durée indéterminée; doit être renouvelé tous les cinq ans ou en cas de modification des données relatives à l'identité du titulaire

Réfugié – valable pour une durée de cinq ans

Raisons humanitaires – valable pour une durée de deux ans

Des titres de séjour électroniques ont été délivrés dans le contexte d'un projet pilote du 22 décembre 2008 au 3 février 2009; l'utilisation du document s'est ensuite généralisée au niveau national.

II. Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38 (sans suivre le format uniforme)

CARTÃO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux membres de la famille de ressortissants de l'Union européenne qui ont séjourné légalement au Portugal avec le ressortissant de l'Union pendant une période ininterrompue de cinq ans

Délivré après qu'une personne a été titulaire d'une «Cartão de Residência para Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro» (carte de séjour d'un ressortissant d'un pays tiers membre de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne) (valable pour une durée de cinq ans)

Durée maximale de validité – 10 ans

Délivré à partir du 01.01.2006

CARTÃO DE RESIDÊNCIA Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne originaires d'un pays tiers qui séjournent au Portugal pendant plus de trois mois

Délivré aux membres de la famille d'un ressortissant portugais qui sont originaires d'un pays tiers

Durée maximale de validité - 5 ans

Délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal, avec date d'expiration identique à celle du certificat d'enregistrement détenu par le membre de la famille en question

Durée maximale de validité - 5 ans

Délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal titulaire d'une «Cartão de Residência Permanente de Cidadão da União Europeia» (carte de séjour permanent des ressortissants de l'Union européenne)

Durée maximale de validité - 5 ans

Délivré à partir du 01.01.2006

CARTÃO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE CIDADÃO DA UNIÃO EUROPEIA

Document délivré aux ressortissants de l'Union européenne qui séjournent légalement au Portugal depuis plus de cinq ans

Durée maximale de validité – 10 ans

Délivré à partir du 01.01.2006

TITULOS DE RESIDÊNCIA ESPECIAIS EMITIDOS PELO MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS (Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères) (voir annexe 20)

Attention: Etant donné que la Bulgarie et la Roumanie ne sont pas encore membres de Schengen, ces titres de séjour n'autorisent pas le séjour dans l'espace Schengen sans visa.

ROUMANIE

I. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme établi dans le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

1. PERMIS DE ŞEDERE (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre):

PERMIS DE SEDERE PERMANENTA (titre de séjour permanent)

Ces documents, délivrés entre 2007 et 2009 par la Bundesdruckerei et entre 2009 et 2011 par l'imprimerie nationale de Roumanie, sont toujours utilisés et valides; il convient toutefois de noter que leur durée de validité est limitée à 5 ans.

2. PERMIS DE ŞEDERE (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre):

PERMIS DE SEDERE TEMPORARA (titre de séjour temporaire)

Ces documents ont été délivrés entre juin 2009 et septembre 2011 par l'imprimerie nationale de Roumanie. Leur durée de validité était généralement de 1 an, des exceptions étant permises dans certains cas (dans le cadre d'activités commerciales importantes), la durée de validité étant alors portée à 5 ans. Par conséquent, ces documents sont toujours utilisés et valides, pour autant que le droit de séjour de leur détenteur n'ait pas expiré.

3. PERMIS DE ŞEDERE (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre):

PERMIS DE SEDERE TEMPORARA (titre de séjour temporaire)

Ces documents ont été délivrés à partir du mois de septembre 2011 par l'imprimerie nationale de Roumanie, avec une durée de validité allant de 1 à 5 ans en fonction de leur finalité.

Ils ont été délivrés à des étrangers auxquels le droit de séjour avait été octroyé, ou dont le droit de séjour avait été prorogé, ou encore à des étrangers bénéficiant d'un certain type de protection en Roumanie, conformément à la loi sur l'asile.

Sous le titre «Observatii» (remarques) peut figurer l'un des motifs de séjour suivants: «Angajare» (emploi), «Reintregire familie» (regroupement familial), «Student» (étudiant), «Membru de familie cetatean roman» (membre de la famille d'un citoyen roumain), «Specializare» (spécialisation), «Activitati religioase» (activités religieuses), «Activitati profesionale» (activités professionnelles), «Acte comerciale» (activités commerciales), «Detasat» (détaché), «Alte calitati studii» (autre motif lié aux études), «Activitate cercetare stiintifica» (activités de recherche), «Elev» (étudiant), «Student an pregator» (étudiant d'année préparatoire), «Doctorand» (candidat doctorant), «Alte scopuri» (autre motif) ou «Fost posesor de Carte albastra a UE» (ancien détenteur d'une carte bleue européenne), suivi d'un numéro d'identification personnel.

Dans le cas de documents délivrés à des étrangers bénéficiant d'un certain type de protection en Roumanie peuvent figurer, sous le titre «Observatii» (remarques), le motif de séjour «Refugiat» (réfugié), auquel cas sa durée de validité est de 3 ans, ou «Protectie subsidiara» (protection subsidiaire), auquel cas sa durée de validité est de 1 an, suivi d'un numéro d'identification personnel.

4. CARTEA ALBASTRA A UE (carte bleue européenne) – en conformité avec la directive 2009/50

Ces documents ont été délivrés à partir du mois de septembre 2011 par l'imprimerie nationale de Roumanie, avec une durée de validité allant jusqu'à 2 ans, à des ressortissants de pays tiers bénéficiant d'un droit de séjour en tant qu'employés hautement qualifiés.

Sous le titre «Observatii» (remarques) figure le motif de séjour «Inalt calificat» (hautement qualifié), suivi d'un numéro d'identification personnel.

5. PERMIS DE ȘEDERE (titre de séjour) – tipul de permis (catégorie de titre):

REZIDENT PE TERMEN LUNG CE (résident CE de longue durée)

Ces documents ont été délivrés à partir de 2011 à des étrangers auxquels un droit de séjour de longue durée avait été octroyé, ou dont le droit de séjour de longue durée avait été prorogé, avec une durée de validité allant de 5 ans (en général) à 10 ans (pour les membres de la famille d'un citoyen roumain).

Sous le titre «Observatii» (remarques) figure le numéro d'identification personnel attribué à la personne concernée.

II. Titres de séjour délivrés conformément à la directive 2004/38 (mais non conformes au modèle uniforme)

1. CARTE DE REZIDENTĂ PERMANENTĂ (titre de séjour permanent).

Ces documents (cartes imprimées sur une face) ont été délivrées entre 2007 et 2011 (septembre) avec une période de validité de 10 ans (5 ans pour les enfants âgés 14 ans ou moins), aux citoyens des États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen.

Il convient de signaler que la date d'expiration ne figure pas sur la carte.

2. CARTE DE REZIDENTĂ PERMANENTĂ (titre de séjour permanent).

Ces documents (cartes imprimées sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, pour une période de 10 ans, ou de 5 ans pour les personnes âgées de 14 ans ou moins.

3. CARTE DE REZIDENTĂ PERMANENTĂ PENTRU MEMBRII DE FAMILIE (titre de séjour permanent des membres de la famille)

Ces documents (cartes imprimées sur une face) ont été délivrés entre 2007 et 2011 aux membres de la famille de citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, pour une période de 10 ans, ou de 5 ans pour les personnes âgées de 14 ans ou moins.

Il convient de signaler que la date d'expiration ne figure pas sur la carte.

4. CARTE DE REZIDENTĂ PERMANENTĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETATEAN AL UNIUNII (titre de séjour permanent des membres de la famille de citoyens de l'Union européenne)

Ces documents (cartes imprimées sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux membres de la famille de citoyens de l'UE, pour une période de 10 ans, ou de 5 ans pour les personnes âgées de 14 ans ou moins.

5. CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETATEAN AL CONFEDERATIEI ELVETIENE

(titre de séjour permanent des membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse)
Ces documents (cartes imprimées sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse, pour une période de 10 ans, ou de 5 ans pour les personnes âgées de 14 ans ou moins.

6. CARTE DE REZIDENȚĂ ELIBERATĂ MEMBRILOR DE FAMILIE AI CETĂȚENILOR ROMÂNI (titre de séjour délivré aux membres de la famille de citoyens roumains)

Ces documents (cartes imprimées sur une face) ont été délivrés entre 2007 et 2011 aux membres de la famille de citoyens roumains. Bien qu'ils ne soient plus délivrés à l'heure actuelle, les documents de ce type dont le détenteur bénéficie d'un droit de séjour de 5 ans sont toujours valides.

7. CARTE DE REZIDENȚĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETATEAN AL UNIUNII (titre de séjour des membres de la famille de citoyens de l'Union européenne)

Ces documents temporaires (cartes imprimées sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux membres de la famille de citoyens de l'UE, avec une durée de validité maximale de 5 ans, qui ne peut toutefois pas excéder la durée du droit de séjour du citoyen de l'UE dont le détenteur est le membre de la famille.

8. CARTE DE REZIDENȚĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETATEAN AL CONFEDERATIEI ELVETIENE (titre de séjour des membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse)

Ces documents temporaires (cartes imprimées sur une face) ont été délivrés à partir de septembre 2011 aux membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse, avec une durée de validité maximale de 5 ans, qui ne peut toutefois pas excéder la durée du droit de séjour du citoyen de Confédération suisse dont le détenteur est le membre de la famille.

9. CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ ELIBERATĂ MEMBRILOR DE FAMILIE AI CETĂȚENILOR ROMÂNI (titre de séjour délivré aux membres de la famille de citoyens roumains)

Ces documents (cartes imprimées sur une face) ont été délivrés entre 2007 et 2011 aux membres de la famille de citoyens roumains. Bien qu'ils ne soient plus délivrés à l'heure actuelle, les documents de ce type dont le détenteur bénéficie d'un droit de séjour de 10 ans sont toujours valides.

SLOVAQUIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Povolenie na pobyt vydávané vo forme nálepky, ktorá je vlepená do cestovného dokladu štátneho príslušníka tretej krajiny

(Titre de séjour sous forme de vignette apposée sur le document de voyage des ressortissants de pays tiers)

- Povolenie na prechodný pobyt bez uvedenia účelu pobytu v položke „druh pobytu”

(Titre de séjour temporaire ne précisant pas le motif du séjour dans la rubrique «type de séjour»)

- Povolenie na prechodný pobyt s uvedením účelu pobytu v položke „druh pobytu”, ktoré sú nasledovné:

(Titre de séjour temporaire précisant le motif du séjour dans la rubrique «type de séjour», à savoir:)

- Zamestnanie

(Emploi)

- Podnikanie

(Affaires)

- Štúdium

(Études)

- Zlúčenie rodiny

(Regroupement familial)

- Osobitná činnosť

(Activité spéciale)

Povolenie na pobyt vydávané vo forme polykarbonátovej karty

(Titre de séjour sous forme de carte d'identité en polycarbonate):

- Povolenie na pobyt bez uvedenia účelu pobytu v položke “druh pobytu”

(Titre de séjour permanent ne précisant pas le motif du séjour dans la rubrique «type de séjour»)

- Povolenie na pobyt s uvedením účelu pobytu v položke “druh pobytu”, ktoré sú nasledovné

(Titre de séjour permanent précisant le motif du séjour dans la rubrique «type de séjour», à savoir:)

- Osoba s dlhodobým pobytom - ES

(Résident de longue durée - CE)

- Rodinný príslušník občana EHP

(Membre de la famille d'un citoyen de l'EEE)

- Povolenie na prechodný pobyt s uvedením účelu pobytu v položke “druh pobytu”

(Titre de séjour temporaire précisant le motif du séjour dans la rubrique «type de séjour»)

- Medzinárodná zmluva

(Traité international)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Cestovný doklad vydávaný utečencom podľa Dohovoru OSN z 28. júla 1951

(Document de voyage délivré aux réfugiés en vertu de la convention des Nations unies du 28 juillet 1951)

- Cestovný doklad vydávaný osobám bez štátnej príslušnosti podľa Dohovoru OSN z 28. septembra 1954

(Document de voyage délivré aux apatrides en vertu de la convention des Nations unies du 28 septembre 1954)

- Cudzinecký pas s vlepým povolením na pobyt vo forme nálepky vydaný osobe, ktorej bola poskytnutá doplnková ochrana na území Slovenskej republiky

(Passeport d'étranger sur lequel un titre de séjour sous forme de vignette est apposé, délivré au bénéficiaire d'une protection subsidiaire sur le territoire de la République slovaque)

- Zoznam osôb zúčastňujúcich sa na školských výletoch v rámci Európskej únie

(Liste d'écoliers voyageant dans le cadre d'une excursion scolaire à l'intérieur de l'Union européenne)

- Identifikačný preukaz diplomatického zástupcu

(Carte d'identité diplomatique)

- Identifikačný preukaz administratívneho a technického personálu (vydávaný pre administratívny a technický personál veľvyslanectva alebo konzulátu)

(Carte d'identité de personnel administratif et technique délivrée au personnel administratif et technique des ambassades et consulats)

- Identifikačný preukaz služobného a súkromného personálu vydávaný pre služobný personál veľvyslanectva alebo konzulátu alebo pre súkromný personál diplomatického alebo administratívneho a technického alebo služobného personálu veľvyslanectva alebo konzulátu

(Carte d'identité de personnel de service et de personnel privé délivrée au personnel de service des ambassades et consulats ou au personnel privé du personnel diplomatique, administratif et technique ou de service des ambassades et consulats)

- Identifikačný preukaz pracovníkov medzinárodných organizácií

(Carte d'identité du personnel des organisations internationales)

NB: Cestovné doklady, ako je stanovené v prvých dvoch zarážkach tejto časti 2 sú vydávané podľa § 13 zákona č. 647/2007 Z. z. a oprávňujú ich držiteľov vstúpiť na územie Slovenskej republiky alebo vycestovať z územia Slovenskej republiky bez ďalších dokladov

(Les documents de voyage cités aux deux premiers tirets de cette seconde partie sont délivrés conformément à l'article 13 de la loi 647/2007 et autorisent leur titulaire à entrer et à sortir du territoire de la République de Slovaquie sans devoir produire aucun autre document.)

SLOVÉNIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Dovoljenje za prebivanje

[Titre de séjour]

Vrsta dovoljenja za prebivanje se označi na obrazcu dovoljenja (Le type de permis de séjour est indiqué sur la carte):

- Dovoljenje za stalno prebivanje

(Titre de séjour permanent)

- Dovoljenje za začasno prebivanje

(Titre de séjour temporaire)

- Dovoljenje za prvo začasno prebivanje

(Titre de premier séjour temporaire)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Dovoljenje za prebivanje za družinskega člana državljana EGP

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'EEE (carte de 91 x 60 mm))

Vrsta dovoljenja za prebivanje se označi na izkaznici in se izda kot:
(Le type de titre de séjour figure sur la carte):

- Dovoljenje za stalno prebivanje

(Titre de séjour permanent)

- Dovoljenje za začasno prebivanje

(Titre de séjour temporaire)

- Dovoljenje za prebivanje za družinskega člana slovenskega državljana

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen slovène)

Vrsta dovoljenja za prebivanje se označi na izkaznici in se izda kot:
(Le type de titre de séjour figure sur la carte):

- Dovoljenje za stalno prebivanje

(Titre de séjour permanent)

- Dovoljenje za začasno prebivanje

(Titre de séjour temporaire)

- Seznam potnikov za šolska potovanja znotraj Evropske unije
(Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne)
- Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères:
 - Diplomatska izkaznica
(Carte d'identité diplomatique)
 - Službena izkaznica
(Carte d'identité de service)
 - Konzularna izkaznica
(Carte d'identité consulaire)
 - Konzularna izkaznica za častne konzularne funkcionarje
(Carte d'identité consulaire pour les consuls honoraires)

FINLANDE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle type

Titres de séjour délivrés avant le 1.5.2004:

- Pysyvä oleskelulupa
(Titre de séjour permanent) sous forme de vignette adhésive

Titres de séjour délivrés du 1.5.2004 au 31.12.2011:

Les titres de séjour sont permanents ou à durée déterminée. Les titres de séjour à durée déterminée sont délivrés en vue d'un séjour temporaire (titres de séjour temporaire) ou continu (titres de séjour continu).

- Pysyvä oleskelulupa
Titre de séjour permanent délivré sous forme de vignette adhésive et portant la lettre «P».
- Jatkuva oleskelulupa
Titre de séjour continu délivré sous forme de vignette adhésive et portant la lettre «A».
- Tilapäinen oleskelulupa
Titre de séjour temporaire délivré sous forme de vignette adhésive et portant la lettre «B».

Titres de séjour délivrés du 1.5.2007 au 31.12.2011

- Titre de séjour de résident de longue durée – CE pour les ressortissants de pays tiers
Titre de séjour portant les lettres «P-EY»

Titres de séjour délivrés à partir du 1.1.2012:

Les titres de séjour sont permanents ou à durée déterminée. Les titres de séjour à durée déterminée sont délivrés en vue d'un séjour temporaire (titres de séjour temporaire) ou continu (titres de séjour continu).

- Pysyvä oleskelulupa
Titre de séjour permanent délivré sous forme de carte et portant la lettre «P».
- Jatkuva oleskelulupa
Titre de séjour continu délivré sous forme de carte et portant la lettre «A».
- Tilapäinen oleskelulupa
Titre de séjour temporaire délivré sous forme de carte et portant la lettre «B».
- Carte bleue européenne
Titre de séjour délivré sous forme de carte et portant la mention «EU:n Sininen kortti»
- Titre de séjour de résident de longue durée – CE pour les ressortissants de pays tiers
Titre de séjour délivré sous forme de carte et portant les lettres «P-EY» (délivré jusqu'au 30.9.2013)

Titres de séjour délivrés à partir du 1.10.2013:

Titre de séjour de résident de longue durée – CE pour les ressortissants de pays tiers, délivré sous forme de carte et portant les lettres «P-EU»

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalent à un titre de séjour

- Erityinen henkilökortti A, B, C ja D diplomaatti- ja konsuliedustuston sekä kansainvälisen järjestön Suomessa olevan toimielimen henkilökuntaan kuuluvalle ja hänen perheenjäsenelleen

(carte d'identité spéciale délivrée par le ministère des affaires étrangères au personnel diplomatique, administratif, technique et de service, y compris aux membres de leur famille, ainsi qu'aux personnes employées à titre privé par ce personnel et aux personnes effectuant des travaux de réparation ou d'entretien dans les missions diplomatiques. La carte d'identité porte la mention: «*Cette carte donne le droit de séjourner en Finlande*»)

- Oleskelulupa diplomaattileimaus, oleskelulupa virkaleimaus tai oleskelulupa ilman erityismerkintää

[(Titre de séjour sous forme de vignette adhésive délivré par le ministère des affaires étrangères aux personnes précitées et portant la mention «diplomaattileimaus» (diplomatique) ou «virkaleimaus» (service), ou ne comportant pas d'indication du statut)]

Titres de séjour délivrés du 1.5.2004 au 29.4.2007

- Pysyvä oleskelulupa

(Titre de séjour permanent délivré sous forme de carte aux membres de la famille de ressortissants de l'UE et de l'EEE qui sont ressortissants de pays tiers)

Titres de séjour délivrés depuis le 30.4.2007

- Oleskelukortti

Titre de séjour délivré aux membres de la famille de ressortissants de l'UE et de l'EEE qui sont ressortissants de pays tiers. Titre de séjour permanent («PYSYVÄ/PERMANENT») ou droit de séjourner pour une durée déterminée (période de validité indiquée)

SUÈDE

Titres de séjour délivrés selon le format uniforme

- Permanent uppehållstillstånd
(Titre de séjour permanent délivré sous forme de carte ID1 depuis le 20 mai 2011 sans indication de durée de validité)

- Uppehållstillstånd
(Titre de séjour temporaire délivré sous forme de carte ID1 depuis le 20 mai 2011 avec indication d'une durée de validité)

Le type de titre de séjour apparaît sur la carte dans l'espace réservé à cet effet (PUT pour permis de séjour et de travail permanent, séjour temporaire, AT pour permis de travail, carte bleue européenne etc.) La carte bleue européenne est un permis combiné de séjour et de travail destiné aux ressortissants de pays tiers qui se voient ou se sont vu offrir un emploi qualifié dans un pays de l'UE. Cela signifie qu'un titre de séjour et un permis de travail leur sont délivrés, mais sous la forme du document unique dénommé carte bleue européenne.

- Uppehållskort
(Carte de séjour permanent destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'Union)

- Uppehållskort
(Carte de séjour destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'Union)

- Regeringskansliet/Utrikesdepartementet

(Titre de séjour délivré sous la forme d'une carte ID1 par l'administration publique/le Ministère des affaires étrangères aux diplomates étrangers, aux membres du personnel technique, administratif et de service ainsi qu'aux membres de leurs familles, aux domestiques privés qui dépendent de représentations diplomatiques et consulaires de carrière en Suède et aux membres du personnel d'organisations internationales implantées en Suède.

ISLANDE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- AN Dvalarleyfi vegna náms
(Titre de séjour temporaire pour étudiants)
- AUS Dvalarleyfi vegna ungmennaskipta
(Titre de séjour temporaire pour échange interculturel de jeunes)
- BL Búsetuleyfi
(Titre de séjour permanent)
- BLf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- DN Dvalarleyfi vegna doktorsnáms
(Titre de séjour temporaire pour préparer un doctorat)
- DNf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- DNR Dvalarleyfi vegna rannsóknarnáms
(Titre de séjour temporaire à des fins de recherche)
- DNRf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- FF Dvalarleyfi fyrir flóttafólk
(Titre de séjour temporaire pour réfugiés)
- FFf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- IT Dvalarleyfi fyrir íþróttafólk
(Titre de séjour temporaire pour athlètes)
- ITf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- ITB Dvalarleyfi fyrir íþróttafólk B

- (Titre de séjour temporaire pour athlètes B)
- ITBf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- HO Dvalarleyfi
(Titre de séjour temporaire)
- HOf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- LT Dvalarleyfi vegna lögmæts og sérstaks tilgangs
(Titre de séjour temporaire fondé sur des motifs légitimes et spécifiques)
- ML Dvalarleyfi af manúðarástæðum
(Titre de séjour temporaire délivré pour des motifs humanitaires)
- MLf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
 - MSE Dvalarleyfi
(Titre de séjour temporaire délivré pour douze mois)
 - MSU Dvalarleyfi
(Titre de séjour temporaire délivré pour six mois)
- ISf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour les membres de la famille d'un citoyen islandais)
- SF Dvalarleyfi vegna starfs sem krefst sérfræðiþekkingar
(Titre de séjour temporaire pour des professionnels qualifiés)
- SFf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- SV Dvalarleyfi vegna skorts á vinnuafli
(Titre de séjour temporaire lié à l'emploi pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre)
- RDF Réttur til dvalar fyrir aðstandendur EES ríkisborgara

(Droit de séjour des membres de la famille de citoyens de l'EEE/carte de séjour)

- SR Dvalarleyfi vegna sammings við önnur ríki
(Titre de séjour temporaire en vertu d'accords avec d'autres pays)
- SS Dvalarleyfi fyrir starfsmann sendiráðs
(Titre de séjour temporaire pour employés consulaires)
- SSf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- SVB Dvalarleyfi vegna skorts á vinnuafli B
(Titre de séjour temporaire lié à l'emploi pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre B)
- SVBf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- SVP Dvalarleyfi vegna skorts á vinnuafli – þjónustusamningur
(Titre de séjour temporaire lié à l'emploi pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre – contrat de services)
- TL Dvalarleyfi vegna sérstakra tengsla við landið
(Titre de séjour temporaire en vertu de liens particuliers avec l'Islande)
- TLf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- TS Dvalarleyfi vegna trúarstarfa
(Titre de séjour temporaire pour religieux)
- VR Dvalarleyfi vegna vistráðninga
(Titre de séjour temporaire personnel au pair)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Autorisation de retour (suite à une demande de prorogation de titre de séjour)

NORVÈGE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle type
 - Oppholdstillatelse
(Titre de séjour)
 - Arbeidstillatelse
(Permis de travail)
 - Permanent oppholdstillatelse
(Permis d'établissement/Permis de travail et titre de séjour permanent)
2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour
 - Dans les cas où le ressortissant étranger a besoin d'un document de voyage, un des deux documents ci-après peut être utilisé en complément du titre de séjour, du permis de travail ou du permis d'établissement:
 - un document de voyage pour réfugié («Reisebevis» - couleur verte),
 - un passeport d'immigrant («Utlendingspass» - couleur bleue).

Le titulaire d'un de ces documents de voyage est assuré d'être autorisé à entrer de nouveau sur le territoire norvégien pendant la durée de validité du document.

- Cartes délivrées aux ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE ainsi qu'aux membres de leur famille ressortissants d'un État tiers:
 - Oppholdskort for familiemedlem til EØS-borger
(Carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Oppholdskort for familiemedlem til EU/EØS/EFTA-borger
(Carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Oppholdskort for tjenesteytere eller etablerere tilknyttet et EØS-foretak
(Carte de séjour pour les prestataires de services ou créateurs d'entreprise dont l'entreprise est établie dans un autre État membre de l'UE/EEE/AELE)
 - Varig Oppholdsbevis for EØS-borgere
(Titre de séjour permanent pour les ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Varig Oppholdskort for familiemedlem til EØS-borger
(Titre de séjour permanent pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)

- Registreringsbevis for EØS- borgere

(Attestation d'inscription pour les ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)

Les cartes précitées seront délivrées soit par la police norvégienne («Politiet»), soit par la direction norvégienne de l'immigration («UDI»).

- Cartes diplomatiques:

- Identitetskort for diplomater

(Carte d'identité pour diplomates - couleur rouge)

- Identitetskort for hjelpepersonale ved diplomatisk stasjon

(Carte d'identité délivrée au personnel de service/personnel auxiliaire - couleur brune)

- Identitetskort for administrativt og teknisk personale ved diplomatisk stasjon

(Carte d'identité délivrée au personnel administratif et technique — couleur bleue)

- Identitetskort for utsendte konsuler ved fagkonsulater

(Carte d'identité pour consuls de carrière - couleur verte)

Le ministère des affaires étrangères délivre, en outre, des vignettes de séjour aux titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels soumis à l'obligation de visa ainsi qu'aux membres du personnel des missions étrangères titulaires d'un passeport national.

SUISSE

Titres de séjour relevant de l'article 2. point 15. lettre a du règlement (CE) n° 562/2006 (code frontières Schengen) tel que modifié par le règlement (UE) n° 610/2013 (modèle uniforme prévu par le règlement (CE) n°1030/2002)

- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C)
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention « membre de la famille » pour les ressortissants d'Etats tiers membres de la famille d'un ressortissant suisse

- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention « membre de la famille d'un citoyen UE/AELE » pour les ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un ressortissant d'un Etat membre de l'UE ou de l'AELE faisant usage de son droit à la libre circulation.

Titres de séjour relevant de l'article 2. point 15. lettre b du règlement (CE) n° 562/2006 (code frontières Schengen) tel que modifié par le règlement (UE) n° 610/2013²

- Livret pour étrangers L / Ausländerausweis L / Libretto per stranieri L (autorisation de séjour de courte durée ; permis L, de couleur violette);
- Livret pour étrangers B / Ausländerausweis B / Libretto per stranieri B / Legitimaziun d'esters B (titre de séjour temporaire de type B. Délivré en trois ou quatre langues, de couleur gris clair);
- Livret pour étrangers C / Ausländerausweis C / Libretto per stranieri C (titre de séjour permanent de type C, de couleur verte);
- Livret pour étrangers Ci / Ausländerausweis Ci / Libretto per stranieri Ci (titre de séjour de type Ci pour les conjoints et enfants - jusqu'à 25 ans - des fonctionnaires des organisations internationales et des membres des représentations étrangères en Suisse qui exercent une activité lucrative sur le marché suisse du travail, de couleur rouge);
- Cartes de légitimation (titres de séjour) du Département fédéral des Affaires étrangères / Legitimationskarten (Aufenthaltsbewilligung) vom Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten / Carte di legittimazione (titoli di soggiorno) del Dipartimento federale degli affari esteri: (voir l'annexe 20)

² Les ressortissants d'Etats tiers membres de la famille de ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'EEE reçoivent actuellement de tels titres de séjour. Une modification législative est en cours prévoyant la délivrance de titres de séjour biométriques (avec mention spéciale) pour cette catégorie.

LIECHTENSTEIN

Permis de séjour délivrés par le Liechtenstein aux citoyens de l'UE/l'EEE et de la Suisse

- Bewilligung in Briefform (BiB) (autorisation sous forme de lettre)
(Permis pour un emploi sur une base journalière ou hebdomadaire. Validité: 180 jours maximum sur une période de 12 mois)
- Aufenthaltstitel L (Kurzaufenthaltsbewilligung)
(Permis de séjour de courte durée, validité: 12 mois maximum)
- Aufenthaltstitel B (Aufenthaltsbewilligung)
(Permis de séjour de longue durée, validité: 5 ans maximum)
- Aufenthaltstitel C (Niederlassungsbewilligung)
(Permis de séjour permanent, délai de contrôle: 5 ans maximum)
- Aufenthaltstitel D (Daueraufenthaltsbewilligung)
(Permis de séjour permanent, délai de contrôle: 10 ans maximum)

Permis de séjour délivrés par le Liechtenstein aux ressortissants de pays tiers

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme établi par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil:

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige
(Permis de séjour de courte durée, validité: 3 mois minimum, 12 mois maximum)
- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige
(Permis de séjour de longue durée, validité: 12 mois maximum)
- Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige
(Permis de séjour permanent, délai de contrôle: 3 ans maximum)

2. Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'UE/l'EEE ou de la Suisse (droit à la libre circulation):

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour de courte durée délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'UE/l'EEE ou de la Suisse (droit à la libre circulation), validité: 12 mois maximum]

- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour de longue durée délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'UE/l'EEE ou de la Suisse (droit à la libre circulation), validité: 5 ans maximum]
 - Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour permanent délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens suisses (droit de libre circulation), délai de contrôle: 5 ans maximum]
 - Aufenthaltstitel D für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour permanent délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'UE/l'EEE (droit de libre circulation), délai de contrôle: 10 ans maximum]
3. Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.
-